

Grandvilliers

Infos

Magazine Municipal



Histoire : Libération
de Grandvilliers



Sommaire

- cette page
- Programmation culturelle
- page 1
- Édito
- Communiquer
- Poème
- pages 2 à 5
- Infos pratiques
- pages 5 à 6
- Grandvilliers et son environnement
- Travaux dans la commune
- pages 6 à 7
- Rétrospective de la ville
- pages 8 à 13
- Conseils municipaux
- État civil
- pages 14 à 17
- Commémoration des 80 ans de la libération de Grandvilliers
- pages 18 à 19
- Place Halleur
- page 20
- Pierre Mengin
- page 21
- Histoire : Bref historique des arbres de la Liberté

La vie des associations

- pages 22
- Centre Social Rural
- Grandvilliers Country Dance
- page 23
- Comité des fêtes
- GAC Judo
- page 24
- Musique de Grandvilliers
- Objectif Photo Grandvilliers
- GAC Football
- Gym Volontaire Grandvilloise
- page 25
- Comité Miss Canton

Mentions Légales

Grandvilliers Magazine Municipal d'informations
(édition trimestrielle),
Hôtel de Ville - Place Barbier - 60210 GRANDVILLIERS
Tél : 03 44 46 76 48
Mail : communication@grandvilliers.fr
Site Web : www.grandvilliers.fr

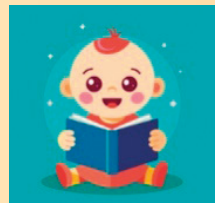
Responsable de la Publication : Frédéric DOUCHET, Maire de Grandvilliers
Rédaction et maquette : Les associations de Grandvilliers et le Service Communication.

Photos : Le Service Communication, Gilbert GAMAIN, Bruno SINET.
Histoire : Daniel DELATTRE

Programmation Culturelle

Reprise des séances bébés lecteurs

Lecture d'albums, kamishibais, tapis narratifs, comptines...
de 10h à 11h les 13 septembre 2024, 4 octobre 2024, 15 novembre 2024 et 13 décembre 2024



Expositions photographiques

Depuis 2021, la Communauté de Communes de la Picardie Verte a eu le bonheur de pouvoir accueillir sur son territoire des résidences de photographes et journalistes. Morgane DELFOSSE, Marc LOYON (photographes) et Olivia VILLAMY, Jihane BERGAOUI (journalistes) ont pu mener, en parallèle de leurs travaux artistiques, divers ateliers avec des écoles et groupes. Ces résidences artistiques ont été menées dans le cadre du Contrat Culture Ruralité, en partenariat avec Diaphane - Pôle photographique des Hauts-de-France.

Du 10 septembre au 20 octobre 2024, la commune de Grandvilliers a le plaisir d'exposer les travaux des participants de l'Épicerie Solidaire, l'association "Pas une de plus", le lycée Jules Verne, l'EPADH et l'école primaire Louis WARABIOT autour de l'église - place Barbier.

Partenaires : 

Représentation

Mercredi 9 octobre 2024 à 20h à la Salle des fêtes
Comédie de Picardie « À la recherche de la recherche »

Auteur, interprète, metteur en scène : Jean-Jacques VANIER

« Faire hurler de rire le public avec du Marcel Proust... C'est inattendu, et pourtant Jean-Jacques VANIER y parvient aisément et avec une réelle jubilation. » Alejandro GUERRERO - La Provence.

À partir de 12 ans. Durée : 1h10 / Tarif : 6 € / 4 € pour les - de 18 ans

Réservations : 03 44 04 53 90 ou culture@ccpv.fr



Théâtre de l'Orage : Invitation à jouer ensemble

« Les Amants » d'Octave MIRBEAU

Judi 10 octobre 2024 à 18h30 / Salle des fêtes de Grandvilliers / Entrée gratuite

Réservations et renseignements : 03 44 46 98 59 ou bibliotheque@grandvilliers.fr



Biblioween

Pendant les vacances scolaires, la médiathèque se met aux couleurs d'Halloween et vous propose des jeux (chamboule tout, mots mêlés, jeu d'arceaux, etc...) ouverts à tous aux horaires d'ouverture.

De plus, nous vous invitons à un atelier créatif effrayant le **mercredi 30 octobre de 14h à 17h. Les déguisements sont les bienvenus.**

Gratuit. Dès 3 ans - Nombre de places limitées.

Inscriptions : 03 44 46 98 59 ou bibliotheque@grandvilliers.fr



Jeux de société

Dans le cadre du Festival Contes d'automne, la médiathèque organisera 4 journées « jeux de société » les : **Mercredi 20 novembre de 14h à 17h, Samedi 23 novembre de 9h30 à 11h30, Mercredi 27 novembre de 14h à 17h et Samedi 30 novembre de 9h30 à 11h30**

(Jeux de société Parentalité, jeux intergénérationnels, jeux tout-petits, jeux de société conte.)

Gratuit - Sans inscription - Renseignements : 03 44 46 98 59 ou bibliotheque@grandvilliers.fr

Atelier Noël

Samedi 7 décembre 2024 de 10h à 12h

Pour attendre le Père Noël, la médiathèque vous invite à un atelier créatif (clochettes, guirlandes de pâtes, cadre photo)

Gratuit. Dès 3 ans. Places limitées.

Inscriptions : 03 44 46 98 59 ou bibliotheque@grandvilliers.fr



Mise en page et impression :
I&RG Imprimerie - 43, rue Haute des Champs
80016 AMIENS Cedex 01.

Dépôt légal : Juillet 2013

Distribution :
Le magazine de Grandvilliers est imprimé sur du papier PEFC*. Distribué gratuitement chaque fin de trimestre dans toutes les boîtes aux lettres. Si vous ne le recevez pas régulièrement, signalez-le sans attendre à la Mairie.



Edito

Chers Grandvilloises et Grandvillais,



Nous voici aux portes de l'automne et nous parlons déjà de l'organisation des fêtes de Noël. Le temps passe si vite que nous devons profiter au maximum de chaque instant de la vie. Mais

revenons sur cet été qui ne nous a pas gâtés pour la météo. De nombreuses manifestations ont mis ces derniers mois nos bénévoles à contribution pour animer notre ville. Nos collégiens ont tout d'abord organisé la traditionnelle **boum annuelle** en se retrouvant début juillet dans notre salle des fêtes. La municipalité a ensuite offert à tous nos élèves du CM2 **une calculatrice pour leur rentrée au collège** lors d'un goûter organisé à l'école primaire. Notre **brocante annuelle** a ensuite rencontré toujours autant de succès que les années précédentes avec de nombreux objets de valeur pour cette édition 2024.

Notre traditionnel **défilé du 14 juillet** a ensuite pris le relais avec une participation importante de la part des habitants qui a ravi les organisateurs de cette matinée. Nous constatons en effet que le devoir de mémoire semble être relayé aux jeunes générations, ce qui est plutôt rassurant.

Le 18 juillet **la flamme olympique** est passée à Songeons et a réuni un public nombreux.

Le vendredi 30 août l'association Grandvilliers Team Cycliste a animé notre soirée avec sa traditionnelle **course en centre-ville** qui a monopolisé 4 catégories de coureurs. Samedi 31 août 2024 fut une journée inoubliable dans

le cœur de nos administrés et des élus que nous sommes. Nous avons fêté les **80 ans de la Libération de Grandvilliers** en présence de l'Amiral Pierre VANDIER, prestigieux personnage de notre Marine Nationale. La famille du Général WARABIOT était également présente, venue spécialement de Grande Bretagne pour honorer son ascendant Louis WARABIOT. De nombreuses personnalités politiques se sont jointes au défilé qui a serpenté nos rues au son des cornemuses et des fanfares traditionnelles. Je tiens au nom du Conseil Municipal à remercier tous les commerçants et artisans qui avaient pavoisé leur vitrine ainsi que les habitants qui ont déployé leurs drapeaux sur leur maison. Cette journée s'est clôturée en musique avec un jazz band qui nous a régallés de musique américaine dans notre salle des fêtes. Ce week-end s'est achevé avec notre **fête patronale** le dimanche 1^{er} septembre qui a réuni un cortège d'une dizaine de chars fleuris dans lequel se sont insérés fanfares, majorettes et vélos fleuris pour le plaisir de tous.

Et voilà que les festivités de l'été s'en sont allées et dès le lendemain, lundi 2 septembre, nos enfants ont retrouvé les bancs de l'école après un rassemblement de tous les élèves de primaire et maternelle autour de Catherine Daniel et moi-même pour leur souhaiter une bonne rentrée.

Du côté des associations nous voilà avec la renaissance de la Musique de Grandvilliers. Notre 55^{ème} association s'est en effet créée le 6 septembre dernier avec à sa présidence Bruno SINET et comme directeur technique Laurent Mirey, qui a dirigé pendant de nombreuses années une fanfare dans la

Somme. Le Comité des Fêtes a quant à lui organisé son premier karaoké en comité restreint en guise d'essai le samedi 7 septembre. L'essai fut brillamment transformé et donne ainsi le souhait aux organisateurs de renouveler ce moment de convivialité.

Toutes nos associations sportives et de remise en forme ont redémarré leurs activités avec toujours plus d'adhésions. N'hésitez pas à vous inscrire si l'une d'elles vous séduit. Vous en trouverez la liste à votre disposition à la Mairie. Septembre est également le mois où l'on se mobilise dans le cadre de « **Septembre en or** » pour trouver des remèdes aux cancers pédiatriques. Une tirelire est à votre disposition à la Mairie pour y recueillir vos dons.

Grâce à l'utilisation certes occasionnelle mais surtout opportune de notre droit de préemption, votre ville et ses élus ont engagé une **démarche forte de soutien à la création de commerces** manquants à Grandvilliers. Avec l'aide de la CCPV, le programme Petites Villes de Demain, la construction d'une halle ouverte sur la Place Barbier et le projet de déplacer le jour du marché au samedi afin de lui permettre l'accès à tous les gens qui travaillent, Grandvilliers doit retrouver son dynamisme commercial d'antan.

Je remercie toutes les personnes qui se sont investies pour que toutes ces manifestations soient réussies (membres d'associations, bénévoles, élus, ...).

Pour terminer, je peux vous assurer du soutien de l'équipe municipale pour que tous ensemble nous parvenions à construire de belles choses pour le bien de tous.

Votre Maire, **Frédéric DOUCHET**

Communiquer

Communiquer avec la Mairie de Grandvilliers :

Par téléphone au **03 44 46 76 48**

ou par courrier postal : Place Barbier - 60210 Grandvilliers

Par voie électronique : communication@grandvilliers.fr

Sur le Web : www.grandvilliers.fr

La Mairie de Grandvilliers est ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h, le samedi de 10h à 12h. Permanence du Maire et/ou de ses Adjoints ces mêmes jours.

La Bibliothèque de Grandvilliers

Téléphone : **03 44 46 98 59** / bibliotheque@grandvilliers.fr

Elle est située dans les locaux de l'Espace Socio-Culturel (76, rue du Général Leclerc).

Mardi - Jeudi - Vendredi : **16h00 / 18h00**

Mercredi : **9h00 / 12h00 et 13h30 / 18h00**

Samedi : **9h00 / 12h00**

Attention, pendant les vacances scolaires l'ouverture au public la semaine s'étend de 9h à 12h.

Poème : **Complainte** par Pierre Mengin



MÉDIATHÈQUE

Horaires d'ouverture au public :

Mardi – Jeudi – Vendredi : 16h00 / 18h00

Mercredi : 9h00 / 12h00 / 13h30 / 18h00

Samedi : 9h00 / 12h00

Conditions d'inscription : Gratuit pour les moins de 18 ans
• 5 euros pour les plus de 18 ans
• 2 euros pour les étudiants et demandeurs d'emploi
L'inscription vous permet d'accéder gratuitement aux ressources numériques de la Médiathèque Départementale de l'Oise.

Cafeyn propose la lecture en ligne de plus de 600 titres de magazines sur différentes thématiques : l'actualité, people, TV, technologies, auto & moto, culture, savoirs, presse nationale, locale et internationale.

toutapprendre propose plusieurs centaines de cours dans les domaines suivants : français, langues étrangères, bureautique et Internet, code de la route, musique, multimédia, développement personnel, soutien scolaire, cours de remise à niveau pour les adultes.



Des vidéos à la demande : Vous êtes cinéophile ? Cette ressource est pour vous ! Grâce à **Arte VOD**, vous allez pouvoir consulter en streaming ou en téléchargement le meilleur du catalogue d'ARTE (grands documentaires, collections emblématiques, spectacles, émissions phares de la chaîne, cinéma patrimonial et contemporain) et de la collection d'UniversCiné (plus de 5 000 films, français et étrangers).



Ma petite médiathèque, une ressource pour les 3-6 ans donne accès à un catalogue riche de plus de 2 500 contenus composés de vidéos (séries animées, documentaires), livres (epub et audios), jeux et activités créatives ou encore de musique.

BIBLIODYSSÉE



Des livres adaptés aux DYS, Bibliodyssée est constitué de titres de littérature jeunesse contemporaine (6-15 ans) construite en partenariat avec des orthophonistes.

Les livres proposés sont dans le format

FROG conçu pour soulager la charge cognitive des DYS qui permet de favoriser le déchiffrement, d'aider au maintien de l'attention, de faciliter la compréhension.

N'hésitez pas à consulter

Le catalogue en ligne : bibliotheque-grandvilliers.fr. Celui-ci vous permet d'effectuer des recherches et des réservations de chez vous et savoir si les références sont disponibles.

 **bibliotheque de Grandvilliers**

Et pour les personnes ne pouvant se déplacer, la médiathèque propose également le portage à domicile sur rendez-vous.



AVOIR UN ANIMAL DE COMPAGNIE :

UN CHIEN OU UN CHAT, UNE DÉCISION À NE PAS PRENDRE À LA LÉGÈRE...

Avoir un animal de compagnie apporte beaucoup de joie et de bienfaits sur notre vie quotidienne mais en contrepartie cela nous engage pour de nombreuses années. Ils ont besoin de beaucoup d'attention. La décision de prendre un animal de compagnie (chien, chat et autres) ne doit pas être prise à la légère. Elle implique des moyens financiers et logistiques pour satisfaire aux besoins physiologiques, comportementaux et médicaux de l'animal tout au long de sa vie.

Âge minimum de l'animal

Si vous faites l'acquisition d'un chiot ou d'un chaton, il doit obligatoirement avoir 2 mois. Un animal acquis plus jeune et séparé trop tôt de sa mère risque de présenter des problèmes de santé et/ou des troubles du comportement en raison d'un sevrage trop précoce.

Identification de l'animal

L'animal, qu'il s'agisse d'un chiot ou d'un chaton ou d'un animal adulte, **doit obligatoirement être identifié par puce électronique ou tatouage au fichier national d'identification des carnivores domestiques (ICAD)**. Un chien ou un chat ne peut pas être cédé sans être identifié. L'identification doit être faite par le propriétaire qui cède l'animal, à ses frais. Le propriétaire qui vous cède l'animal doit vous délivrer au moment de la cession un document attestant l'identification.

Tout changement de propriétaire doit être adressé, dans les 8 jours, à l'ICAD. De même si vous changez d'adresse ou de numéro de téléphone, il faut penser à en informer l'ICAD.

Certificat d'engagement et de connaissance

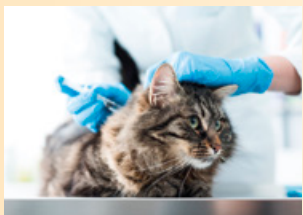
Vous devez signer et remettre à la personne qui vous cède l'animal un **certificat d'engagement et de connaissance des besoins spécifiques de l'espèce**. Ce certificat précise les besoins physiologiques, comportementaux et médicaux de l'animal.

Le certificat d'engagement et de connaissance ne sera valable que 7 jours après la date de sa délivrance, le temps de vous accorder un délai de réflexion après lecture des informations contenues dans le certificat. À la fin de ce délai seulement, vous pourrez acquérir votre animal si vous jugez que vous serez capable de répondre à ses besoins durant toute sa vie.



La vaccination

Votre animal de compagnie doit également être vacciné. Il faut absolument voir un vétérinaire qui vous indiquera les différents vaccins obligatoires, les différents traitements nécessaires pour que votre animal soit en bonne santé et pour ne pas qu'il fasse courir un risque aux autres animaux, son propriétaire et toutes les personnes qu'il peut croiser.



Les responsabilités d'avoir un animal de compagnie

En tant que propriétaire d'un animal, **vous êtes responsable des dommages qu'il peut causer** qu'il soit sous votre garde ou qu'il se soit égaré ou échappé. Il est interdit de laisser divaguer votre animal.

Un chien est considéré comme divaguant s'il se trouve dans l'une des situations suivantes :

- Il n'est plus sous la surveillance effective de son maître
- Il se trouve hors de portée de voix de son maître ou de tout instrument sonore permettant son rappel
- Il est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable de plus de 100 mètres

Un chat est considéré comme divaguant s'il se trouve dans l'une des situations suivantes :

- Il est non identifié et se trouve à plus de 200 mètres des habitations
- Il se trouve à plus de 1 000 mètres du domicile de son maître et n'est pas sous sa surveillance
- Son propriétaire n'est pas connu et le chat est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui

IMPORTANT : DÉCLARATION OBLIGATOIRE pour les chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie

Catégorie 1 : Il s'agit des « chiens d'attaque ». La catégorie 1 se compose de 3 types (*chiens assimilables à une race de part leurs caractéristiques morphologiques et non inscrits dans un livre généalogique reconnu par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation*) :

- type **American Staffordshire terrier** également appelés « pit-bulls »,
- type **Mastiff**, également appelés « boerbulls »,
- type **Tosa**.

Catégorie 2

Il s'agit des « chiens de garde et de défense ». La catégorie 2 se compose de 3 races (*inscrites dans un livre généalogique reconnu par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation*) et 1 type :

- Race **American Staffordshire terrier**,
- Race ou type **Rottweiler**,
- Race **Tosa**.

La déclaration en mairie de ces chiens nécessite également certains documents, tels que le certificat de naissance, le certificat de vaccination antirabique, une attestation d'aptitude du propriétaire à détenir un chien de catégorie 2, ainsi qu'une attestation d'assurance responsabilité civile couvrant les dommages pouvant être causés par l'animal.

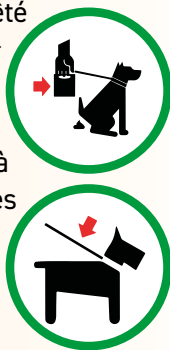


Pour déclarer un chien de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie, il faut utiliser le Cerfa N°13996*01

Le fait de laisser divaguer un chien peut être puni d'une amende de 150 €. Le tribunal peut décider, en plus, de confier définitivement l'animal à une fondation ou une association de protection animale.

Déjections & Laisse

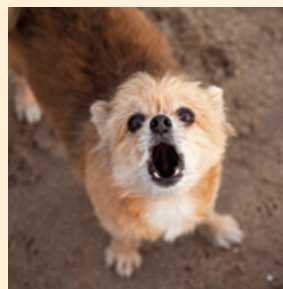
La Mairie de Grandvilliers a pris un arrêté municipal qui oblige les maîtres à tenir leurs chiens en laisse et à ramasser leurs déjections sous peine d'amende. Ainsi, depuis le 14 février, l'arrêté est affiché à la Mairie. Celui-ci prévoit de verbaliser les maîtres qui ne ramassent pas les déjections de leurs chiens (135€), qui sortent sans sac prévu à cet effet (35€) et qui ne tiennent pas leurs chiens en laisse (35€).



La Mairie précise que des distributeurs de sacs sont présents en Ville et qu'ils sont approvisionnés régulièrement. Quelques sacs sont également mis à disposition à l'accueil de la Mairie.

Les aboiements de chien :

Propriétaire, nous vous rappelons que les aboiements de votre animal peuvent être dérangeants et perturbateurs pour vos voisins, que ce soit pendant la journée mais également la nuit. Vous n'avez peut-être pas connaissance de ces faits si vous n'êtes pas présent la journée à votre domicile. N'hésitez pas à prendre contact avec vos voisins afin de savoir, si lors de vos absences, votre compagnon n'est pas trop bruyant.



À l'inverse, si vous subissez ces troubles, vous pouvez vous déplacer chez votre voisin afin de lui signaler verbalement les nuisances (si ces dernières se produisent en son absence, il est possible que celui-ci n'en ait pas conscience). Pour mémoire, l'aboiement abusif de l'animal peut constituer un trouble à la tranquillité du voisinage et peut être puni par la loi.

De manière plus extrême, une plainte peut être déposée et le propriétaire du chien perturbateur pourra se voir condamner à une amende et des dommages et intérêts. La plupart du temps, un chien qui aboie est un chien qui s'ennuie. Il peut également avoir peur ou se sentir en insécurité, être anxieux, avoir des phobies ou des douleurs. Pour l'aider, vous pouvez, par exemple, faire appel à un dresseur canin qui pourra vous conseiller et vous aider à comprendre l'attitude de votre animal.

Le bien-être de votre chien est primordial et il ne saurait être question de le punir et de l'enfermer pour tenter de calmer ses aboiements. Les chiens n'aboient pas sans raison, mais pour s'exprimer. Il est donc important de comprendre les causes de leurs aboiements avant d'agir.

La Communauté de Communes de la Picardie Verte, les communes de Formerie et Grandvilliers, s'engagent dans le programme national « **Mon Centre-Bourg a un Incroyable Commerce** » (MCBAIC). Le principe : encourager les porteurs de projets à s'installer en centre-ville.



Vendredi 11 et samedi 12 octobre 2024, de futurs commerçants investiront le Centre-Ville de Formerie pour tester leurs projets.

MCBAIC place au cœur du développement économique local, le commerce et l'artisanat de centre-ville. Il favorise la rencontre entre ceux qui ont envie d'entreprendre, les acteurs publics et privés du territoire, propriétaires de locaux vacants et concitoyens. Durant le marathon créatif, les porteurs de projets vont travailler dans des locaux vacants de la commune (locaux publics et privés) et seront encadrés par des professionnels. L'occasion de questionner l'intégralité de leur business plan, travailler sa notoriété et le tester grâce à un vote des consommateurs sur les réseaux sociaux.

Depuis le lancement du programme, au niveau national, plus d'un projet sur deux a abouti. Prenant place le week-end de la Foire Saint-François à Formerie, l'événement récompensera les meilleurs projets par un système de prix afin de faciliter leur installation. La commune de Grandvilliers participera au jury le **samedi 12 octobre** afin de mettre en lumière le projet qui a su le plus convaincre dans l'intérêt de son centre-ville. L'enjeu est grand pour la CCPV et les communes car, avec 60% des projets qui perdurent à l'issue du programme, dont 80% qui sont toujours ouverts 3 ans après, Mon Centre-Bourg a un Incroyable Commerce (avec le soutien de la Banque des Territoires et de la Région Hauts de France dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain ») pourrait permettre d'accélérer la dynamique engagée pour la redynamisation des centres-villes du territoire de la Picardie Verte.

Je veux participer :

Vous avez un projet de commerce ou d'artisanat et souhaitez vous installer en centre-ville ?

Vous avez déjà une activité mais pas de local et souhaitez passer à l'étape supérieure ?

Vous souhaitez tester votre projet en participant à l'action ?

Infos sur : incroyablecentrebουργ.fr/picardie-verte/ et inscriptions gratuites sur : mcbaic-picardie-verte.eventbrite.fr

Contribuer en tant qu'habitant :

Lors de l'événement, un vote des habitants sera possible via les réseaux sociaux de la CCPV afin d'encourager votre projet favori.

LA POSTE

Dans le cadre des dispositions prévues par le contrat de présence postale territoriale en   cours, La Poste s'est engagée à vous tenir informé des modifications d'horaires de ses bureaux.

Ainsi, les nouveaux horaires de La Poste bureau de Grandvilliers, depuis le **lundi 16 septembre**, seront les suivants :
Du lundi au vendredi 9h-12h/ 14h-16h30 et le samedi 9h-12h.

SEPTEMBRE EN OR :

Mois de sensibilisation dédié aux cancers de l'enfant



Le ruban doré est le symbole international de la lutte contre les cancers pédiatriques. Il est particulièrement mis en avant pendant le mois de septembre connu sous le nom de «**Septembre en Or**», qui est dédié à

la sensibilisation des cancers de l'enfant. Porter un ruban doré ou afficher ce symbole est un moyen de montrer votre soutien et de sensibiliser les autres à cette cause importante.

Le cancer pédiatrique, c'est :

- **2500 enfants et adolescents touchés chaque année.**
- **La 1^{ère} cause de mortalité par maladie chez les enfants.**
- **500 enfants qui décèdent chaque année.**
- **Pour 20% des enfants, les traitements actuels demeurent inefficaces.**



Par sa création en mai 2023, l'association **UN SOURIRE POUR ETHAN** a pour but de récolter des fonds pour la recherche pédiatrique et d'œuvrer pour le confort des enfants malades dans les hôpitaux.

Vous pouvez faire un don :

helloasso.com/associations/un-sourire-pour-ethan



La Ville de Grandvilliers se mobilise pour **Septembre en Or**. À cet effet, une tirelire est installée à l'accueil de la Mairie. Vous pouvez venir déposer vos dons.

LA SEMAINE BLEUE 2024



Depuis 1977, le slogan « **365 jours pour agir, 7 jours pour le dire** » annonce la couleur de cette semaine particulière qui met en lumière, les contributions des personnes âgées et qui valorise la place des aînés et les liens intergénérationnels dans notre société que soient leur âge, leur niveau d'autonomie à la vie économique, sociale et culturelle de notre pays.

Elle insufflé un nouveau regard sur le vieillissement et renforce les liens entre les générations.

Cette année, la Semaine Bleue se déroulera **du lundi 30 septembre au vendredi 4 octobre** sur le thème « Bouger ensemble... pour entretenir la flamme ».

LA COMMUNE RENOUVELLE L'ACTION OCTOBRE ROSE

Samedi 19 octobre : Marche avec l'association Balade Nature Découverte à 10h (2 parcours prévus) et à 11h : cours de danse latine organisé par la Gym Volontaire Grandvilloise, à 14h : Initiation Flash Mob.



APPORTEZ VOTRE

"SOUTIEN-GORGE"

DU 1^{er} SEPTEMBRE AU 15 NOVEMBRE 2024

AU CENTRE HOSPITALIER DE GRANDVILLIERS

Les soutiens-gorge collectés seront revendus dans les magasins emmaüs du 1^{er} octobre au 31 décembre 2024 au profit de perspectives contre le cancer et la ligue contre le cancer



NOVEMBRE BLEU

Après Septembre en Or et Octobre Rose, la Mairie soutient le mois de novembre qui est le mois de la lutte contre les cancers masculins, notamment ceux de la prostate. La campagne de prévention « **Novembre Bleu** » rencontre un succès grandissant dans le monde. En novembre, se laisser pousser la moustache peut aider à lutter contre le cancer de la prostate ainsi que d'autres maladies masculines.

À NOTER : LA FOIRE SAINTE CÉCILE 2024
se tiendra le **lundi 18 novembre**.



Grandvilliers et son environnement

DATES DES DERNIÈRES COLLECTES DES DÉCHETS VERTS

Lundis 7 et 21 octobre

RAPPEL :

Les déchets verts qui sont acceptés

- les tontes de gazon,
- les feuilles mortes et feuillages,
- les tailles de haies (< à 3cm).

Le contenant à utiliser

- Les tontes, feuilles mortes et feuillages doivent être présentés dans des poubelles en plastique simples **sans couvercle**
- Les branchages doivent être présentés en fagots de 1.20 m maximum, ficelés avec de la corde naturelle

Les contenants de type « tonneau » sont interdits

Les déchets refusés

- Les souches d'arbres et grosses branches,
- Les déchets verts présentés dans des sacs en plastique,
- Les encombrants.

REPRISE DE LA COLLECTE DE BRANCHAGES PAR LES AGENTS DE LA VILLE

Les branchages et grosses tailles de haies seront ramassés **le jeudi matin à partir du 7 novembre 2024** (sur rendez-vous pris à la Mairie avant le mardi 17 heures) par les employés de la commune. Ils devront dorénavant être présentés en fagots liés d'une longueur d'environ 1.30 m et d'un poids ne dépassant pas 30 kg. L'ensemble devra être déposé devant la propriété et ne pas excéder une dizaine de fagots par foyer.

Travaux dans la commune

MODIFICATION DE LA FILIÈRE BOUE

Le silo est terminé comme vous le voyez lors de la réception des travaux.



ZRV : ZONE DE REJET VÉGÉTALISÉE

Voici plusieurs mois que vous avez pu remarquer des travaux sur le côté de l'aire de loisirs, ils s'agissaient de la conception d'une Zone de rejet Végétalisée (ZRV) où sont rejetées les eaux usées retraitées. En effet, la loi interdit le mélange des eaux usées avec les eaux de pluie, des aménagements ont donc été nécessaires pour s'y conformer.

C'est l'adjoint au maire de Grandvilliers en charge des travaux, qui a réceptionné cet espace qui va encore demander quelques finitions, « un chemin pédestre a été créé pour rejoindre la route de Dargies avec des espaces de repos » précise-t-il. En effet, des bancs et des panneaux permettant de reconnaître les espèces végétales et animales ont été installés et une haie sera plantée le long du champ.

LE BÉGUINAGE SOLIDAIRE



Le chantier suit son cours et les travaux se poursuivent. Des ateliers ont été programmés par la Ville avec les partenaires et les candidats potentiels au Béguinage solidaire.

MÉDIATHÈQUE

Les travaux de démolition ont démarré : dépose de la charpente, ouverture de murs pour visualiser la future médiathèque.



RUE AUX MAURES

Avis aux riverains : En raison des travaux sur le réseau des eaux usées dans la rue Aux Maures, la circulation sera interdite (sauf riverains). Le stationnement sera interdit du 23 septembre au 22 novembre 2024 inclus et la rue sera barrée pendant toute la durée des travaux.

Rétrospective de la ville

MICRO FOLIE



Mercredi 19 juin en partenariat avec l'association Ricochets et la CCPV, une dizaine de personnes ont profité du musée numérique sur le thème des jeux d'autrefois, jeux d'aujourd'hui.

SACS SURPRISES

Durant tout l'été et pour la première fois, la médiathèque a proposé aux adhérents les sacs surprises. Le dispositif a permis de découvrir des romans, documentaires, magazines... Le succès fut au rendez-vous puisque 25 sacs sur 35 préparés ont été empruntés.



Fête de la musique avec une animation et un concert gratuit et le Feu de la Saint-Jean le **samedi 22 juin**.



Samedi 29 juin a eu lieu le **forum des associations** de Grandvilliers.

Vendredi 5 juillet, les élus ont procédé à la remise d'une calculatrice aux 50 futurs sixièmes de l'école primaire.



"GARDINCOURT", la musique se plaît à Grandvilliers

La 10^e édition du festival "**Musiques sur Gardincourt**" (œuvres de Mozart, Barber, Strauss, Brahms, Fauré et Offenbach) s'est tenue le **5 juillet** en l'église de Grandvilliers. Thème de « la Nuit ». Cette association est présidée par Anja Mello.



La **GRANDE BROCANTE 2024** s'est déroulée
le **dimanche 7 juillet**.



LE 13 JUILLET, LA RETRAITE AUX FLAMBEAUX, LE
FEU D'ARTIFICE ET UNE ANIMATION GUINGUETTE.



RENTRÉE SCOLAIRE 2024 :

269 élèves sont accueillis à l'école Louis Warabiot



EXPOSITION PHOTOGRAPHIQUE EN PICARDIE VERTE

Depuis 2021, la Communauté de Communes de la Picardie Verte a eu le bonheur de pouvoir accueillir sur son territoire des résidences de photographes et journalistes.

Morgane Delfosse, Marc Loyon (photographes) et Olivia Villamy, Jihane Bergahoui (journalistes) ont pu mener, en parallèle de leurs travaux artistiques, divers ateliers avec des écoles et groupes.



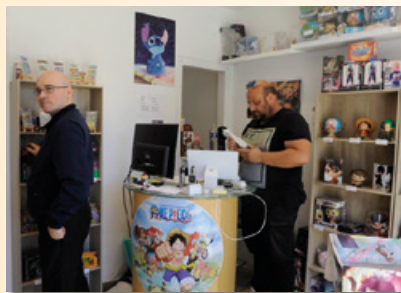
Ces résidences artistiques ont été mené dans le cadre du Contrat Culture Ruralité, en partenariat avec Dia-phane - Pôle photographique des Hauts-de-France.

Du **10 septembre au 20 octobre 2024**, la commune de Grandvilliers a le plaisir d'exposer les travaux des participants de l'Epicierie Solidaire, l'association "Pas une de plus", le lycée Jules Verne, l'EPADH et l'école primaire Louis WARABIOT.

⇒ Autour de l'église - place Barbier, Grandvilliers

UN NOUVEAU MAGASIN À GRANDVILLIERS

Il s'agit de l'entreprise **Game Shop**, menée par Antony



Leroy qui propose, avec son équipe, à tout public, toute une gamme de TTG, cartes à jouer, figurines, Manga... Le renouvellement de cartes pokémon,

jeux Orkana, Magic et des produits divers, est permanent. On pourra y trouver les nouveaux Manga, d'anciens aussi et des produits divers.

La reprise de vieux jeux est possible.

Sur place, sont prévus des petits événements jusque 8 personnes, dans une petite salle prévue à cet effet.

Fin décembre un tournoi, avec une vingtaine de personnes est prévu, à la salle des fêtes. Une belle initiative pour tous les amateurs.

Rendez-vous donc au 15 rue d'Amiens.



Ville de GRANDVILLIERS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 2 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le deux juillet, à 18h30 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Frédéric DOUCHET, Maire.

Étaient présents : M. DOUCHET Frédéric, Mme DANIEL Catherine, M. WIART Alain, Mme PICHARD Hélène, M. RAOU Philippe, Mme RETOURNÉ Laëtitia, M. DELATTRE Daniel, M. LARCHER Jacques, M. DUBUIS Jean-Claude, M. DEFER Joël, Mme BEAUBECQ Catherine, M. ANTHIERENS Jacques, M. MIREY Laurent, Mme PLÉ Séverine, Mme BRETON Sabine, Mme HOUBIGAND Christine, Mme POCHOLLE Amélie, Mme JOURDAIN Hélène

Absents ou excusés :

- M. RINGARD Christophe
- M. LAURENT-CHARVET Sébastien
- Mme VERSCHUERE Sandrine

Absents ayant donné pouvoir :

- Mme FRANCISCO Siham a donné pouvoir à Mme Séverine PLE
- M. MONCEAU Gérard a donné pouvoir à M. Jacques LARCHER

Monsieur le Maire, ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du CGCT à l'élection du secrétaire de séance.

Mme Catherine BEAUBECQ est élue secrétaire de séance.

Date d'affichage	Nombre de conseillers :
30 mai 2024	En exercice 23
Date de convocation	Présents 18
24 mai 2024	Votants 20

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mai 2024 (annexe 1)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité valide le procès-verbal de la réunion du 28 mai 2024.

2. Présentation du rapport d'activités 2023 de la bibliothèque de Grandvilliers (annexe 2)

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Isabelle PAUQUET, bibliothécaire, pour présenter aux membres du Conseil Municipal le rapport d'activités 2023 de la bibliothèque de Grandvilliers.

3. SE60 – Réfection de l'éclairage public – Quartier des Fleurs (annexe 3)

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux ci-dessous doivent être réalisés : Éclairage Public – AERIEN - Quartier des Fleurs.

Monsieur le Maire précise que le financement peut être effectué par fonds de concours en application de l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales. Cet article prévoit en effet que des fonds de concours peuvent être versés entre le SE60 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, par délibérations concordantes, pour financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de distribution publique d'électricité, de développement de la production d'électricité par des énergies renouvelables, de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre, de maîtrise de la consommation d'énergie concernant notamment les investissements en éclairage public. Lorsqu'il contribue à la réalisation d'un équipement, le fonds de concours est imputé directement en section d'investissement, sur l'article 2041 « Subventions d'équipement aux organismes publics », et comptabilisé en immobilisations incorporelles, amortissables sur une durée maximale de 15 ans.

Le coût total prévisionnel des travaux TTC, établi au 11 juin 2024, s'élève à la somme de 37 848,19 € (valable 3 mois)

Le montant prévisionnel du fonds de concours de la commune est de 32 027,61 € (sans subvention) ou 25 640,73 € (avec subvention).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Sur l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré :

- Accepte la proposition financière du Syndicat d'Énergie de l'Oise de procéder aux travaux de : Éclairage Public - AERIEN - Quartier des Fleurs ;

- Acte que l'exécution des travaux dépendra du calendrier de priorisation des travaux examiné par le SE60 en commission d'attribution, en fonction des crédits budgétaires disponibles, de l'impact environnemental et économique, de la concertation et de la coordination avec les différents partenaires et des délais relatifs à la commande de matériel. Une notification sera envoyée à la commune pour l'informer de la programmation de son dossier ;

- En cas de demandes multiples de réalisation de travaux, la commune s'engage à fournir ses priorisations au SE60.

- Demande au SE 60 de programmer et de réaliser ces travaux et prend acte que les travaux se réaliseront suivant le calendrier d'instruction de l'appel à projets en cours et de priorisation établi par le SE60 ;

- Demande au SE60 de solliciter l'aide financière du Conseil Départemental de l'Oise. L'obtention de la subvention ou dérogation conditionnera le démarrage possible des travaux ;

- Acte que le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction du taux d'actualisation en vigueur à la date de réalisation des travaux ;

- Autorise le versement d'un fonds de concours au SE60 ;

- Prend acte que les travaux ne pourront être réalisés qu'après versement d'une participation à hauteur de 50% ;

- Prend acte du versement du solde après achèvement des travaux ;

- Inscrit au Budget communal de l'année 2025, les sommes qui seront dues au SE 60, selon le plan de financement prévisionnel joint ;

- Les dépenses afférentes aux travaux 23 275,22 € (montant prévisionnel du fonds de concours sans frais de gestion et avec subvention)

- Les dépenses relatives aux frais de gestion 2 365,51 €.

4. Location du logement communal à l'Hôtel de Ville

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le logement communal (T4) au-dessus de la Mairie a été libéré. Il est donc libre à la location. Après discussions, il est proposé de fixer le montant du loyer mensuel à la somme de 550.00 € + 60 € de charges (eau, chauffage, redevance ordures ménagères). Le(s) futur(s) (es) occupant(s)(es) s'acquittera (ont) des factures d'électricité, téléphonie etc.

Le Conseil Municipal, à la majorité (une voix contre) accepte le loyer mensuel à la somme de 550.00 € + 60 € de charges (eau, chauffage, redevance ordures ménagères). Le(s) futur(s) (es) occupant(s)(es) s'acquittera (ont) des factures d'électricité, téléphonie etc.

- Autorise le Maire à procéder aux démarches nécessaires pour la mise en location dudit logement ;

- Autorise le Maire à signer le contrat de location qui définit les obligations du locataire et du propriétaire.

5. Recrutement d'un(e)adjoint(e) administratif (ve) pour la gestion des titres d'identité/de voyage, secrétariat

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Compte tenu de la hausse d'activités au secrétariat de la mairie, il convient de renforcer les effectifs.

Depuis la fin de l'année 2021, les nouvelles demandes de passeports et de cartes nationales d'identité, ainsi que leur renouvellement ont connu une hausse inédite sous l'effet de la sortie progressive de la pandémie. Force est de constater que le volume de demandes continue à augmenter nécessitant aux agentes actuelles de laisser leur travail pour traiter les dossiers. De plus, l'État met en œuvre la certification de l'identité numérique France Identité. Elle a pour objectif de fournir un niveau de garantie répondant aux exigences de sécurité les plus fortes qui permettront la création de nouveaux services en ligne. L'identité numérique certifiée permet de réaliser à distance des démarches qui nécessitaient jusqu'alors un déplacement de l'utilisateur à des fins de vérification d'identité. Aujourd'hui, elle permet de réaliser une procuration de vote totalement dématérialisée. Prochainement, il sera possible d'accéder aux services présents sur FranceConnect+. Pour cela, l'utilisateur devra

accomplir des formalités pour créer une identité numérique et se rendre en mairie avec la carte d'identité, un téléphone et un QR code associé à la demande pour valider cette nouvelle identité numérique. Cette nouvelle fonctionnalité va générer une nouvelle fois une progression des demandes en Mairie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ▶ Autorise le recrutement d'un(e) adjoint(e) administratif(ve) à temps complet (35h – échelle C1) ou le cas échéant un agent(e) contractuel(le) au secrétariat de la mairie chargé(e) de la gestion des dossiers de titres d'identité et de voyage et de missions administratives et de secrétariat.
- ▶ Autorise le Maire à signer tous documents afférents à cette création de poste.
- ▶ Autorise l'inscription des dépenses sur le budget.

6. Financement de calculatrices pour les élèves de CM2

Monsieur le Maire indique qu'il était prévu, il y a quelques années, l'octroi d'un dictionnaire aux élèves de CM2 lors de leur départ pour le collège. Depuis 2022, le Conseil Municipal propose d'offrir une calculatrice pour les féliciter de leurs entrées au collège. Aussi, le Trésor public demande une nouvelle délibération afin d'autoriser l'achat de ces calculatrices.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ▶ Valide l'achat de calculatrices (50 exemplaires) pour la somme de 1 245 € TTC,
- ▶ Autorise à signer tous les documents afférents.

7. Achat d'une parcelle à l'euro symbolique : La Sence – section C542 à la Fondation Halleur (annexe 4)

Monsieur le Maire indique que le conseil d'administration de la Fondation Halleur, propriétaire de la parcelle La Sence – Section C 542, accepterait de la céder pour l'euro symbolique. Il précise qu'il serait opportun que la Commune s'en porte acquéreur car sur cette parcelle se trouvent les jardins familiaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ▶ Accepte l'achat de la parcelle La Sence – Section C542 à l'euro symbolique à la Fondation Halleur,
- ▶ Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

8. Cession de parcelle à l'entreprise LIN 2000 (annexe 5)

Le Conseil Municipal a délibéré le 9 juin 2023 sur la cession d'une noue végétalisée appartenant à la commune au profit de l'entreprise LIN 2000 (Cf. délibération n°2023- 04-40) pour une surface de 4 550 m² au prix de cession de 5€/m² soit 22 750 €. Monsieur le Maire indique que lors d'une réunion avec les représentants de LIN 2000 il a été proposé la cession d'une partie plus importante pour éviter que la commune ait la charge de l'entretien du reste de la parcelle. Il est proposé au Conseil Municipal de retirer la délibération votée le 9 juin 2023 compte tenu qu'elle n'a pas été exécutée et de délibérer sur ce qui suit à savoir : La vente du terrain se situant entre le terrain anciennement de la Coopérative Agricole Agora avenue Saget et le lotissement Rue Chantereine. Cela comprend la noue végétalisée et le reste de la partie engazonnée. Pour rappel, le site est soumis à la réglementation ICPE (installation classée pour la protection de l'environnement) et l'entreprise doit dans celle-ci, gérer les eaux pluviales sur sa pleine propriété. Celle-ci restera donc dans l'état ne sera pas détruite, les arbres seront conservés et l'entreprise en assurera l'entretien afin d'éviter les nuisances pour les voisins. Cet entretien sera facilité par l'acquisition de la partie restante jusqu'au lotissement. L'entreprise souhaite acquérir ce terrain d'environ 7 100 m² et propose un prix de cession de 5€/m² soit environ 35 500 €. Il est nécessaire de procéder au nouveau bornage pour connaître précisément la surface.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ▶ Valide la cession de ce terrain d'environ 7 100 m² au prix de 5€/m²
- ▶ Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette cession.

9. Subvention à l'association « Événement Musical de Grandvilliers » EMG

L'association EMG s'est créée le 30 avril 2024 avec l'intention de mettre à disposition une salle de répétition pour musiciens et chanteurs adhérents. Les guitares, clavier et instruments à vent sont à la charge des musiciens. L'association doit investir dans du matériel de sonorisation : table de mixage, amplis, enceintes, micros et pieds, pupitre, batterie électronique, divers câbles etc. Pour cet investissement l'association compte sur les subventions et des dons. Elle a donc formulé une demande de subvention à la commune. L'association a présenté un devis relatif aux différents matériels. Il s'élève à 3 492,50 € TTC.

Il est proposé d'apporter une aide à hauteur de 1 750 € pour permettre à l'association de commencer son activité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ▶ Accorde une subvention de 1 750 € à l'association EMG pour lui permettre d'acheter du matériel
- ▶ Autorise l'inscription de cette subvention sur la ligne de dépenses correspondante.

10. Création d'une Commission d'Appel d'Offres (C.A.O.)

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que lors de la réunion du 31 janvier dernier, il a été omis de désigner les membres de la CAO. Pour rappel, la CAO comprend des membres à voix délibérative et des membres à voix consultative. Pour une commune de moins de 3 500 habitants, les membres à voix délibérative sont le maire ou son représentant, président, et des membres titulaires et des membres suppléants du conseil municipal élus en son sein. Les membres à voix consultative lorsqu'ils y sont invités par le président de la CAO peuvent participer aux réunions de la commission : le (la) comptable de la collectivité, un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet du marché.

Ses membres sont élus et non désignés :

- ▶ au scrutin de liste
- ▶ à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel
- ▶ au scrutin secret sauf accord unanime contraire (article L 2121-21 du CGCT).

Selon l'article L 1411-5-II du CGCT, il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants. La procédure de désignation des membres de la CAO se déroule en deux phases : il est procédé d'abord à l'élection des membres titulaires, puis dans un second temps et, selon les mêmes modalités, à celle des suppléants. Monsieur le Maire demande donc la liste des candidats pour être titulaires à la CAO.

Une seule liste de candidats se présente à savoir :

- ▶ Frédéric DOUCHET, Maire ;
- ▶ Alain WIART ;
- ▶ Jacques LARCHER ;
- ▶ Joël DEFER ;

Le conseil Municipal décide, à l'unanimité, pour le vote à main levée des titulaires.

Une fois l'élection des titulaires réalisée, Monsieur le Maire demande la liste des candidats pour être suppléant(e)s.

Une seule liste de candidats pour être suppléants se présente à savoir :

- ▶ Laurent MIREY ;
- ▶ Daniel DELATTRE ;
- ▶ Jean-Claude DUBUIS ;
- ▶ Phillipe RAOU.

Le conseil Municipal décide, à l'unanimité, pour le vote à main levée des suppléants.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Vu le Code général des collectivités territoriales,

- ▶ Ont été élus comme titulaires de la Commission d'appel d'Offres : Frédéric DOUCHET, Maire, Jacques LARCHER, Alain WIART et Joël DEFER ;
- ▶ Ont été élus comme suppléants de la Commission d'appel d'Offres : Laurent MIREY, Jean-Claude DUBUIS, Daniel DELATTRE et Philippe RAOU

11. Création d'une Commission Municipale pour la future halle

Monsieur le Maire souhaite la création d'une commission communale pour réfléchir sur la construction d'une halle couverte Place Barbier. Ce projet ambitieux demande un travail de réflexion et de préparation pour en faire un véritable équipement structurant.

Après discussions le point est reporté.

12. Création d'une Commission Municipale pour le cimetière

Monsieur le Maire souhaite la création d'une commission communale pour réfléchir sur la gestion du cimetière. Cette commission sera amenée à travailler sur les différents emplacements dans le cimetière. Elle pourra étudier en lien avec les agents municipaux les différentes procédures de reprises de concessions (non renouvelées, en état d'abandon etc.) Celles-ci demandent un travail important de recherches des titulaires et de leurs ayants-droits.

Monsieur le Maire fait donc appel aux conseillers pour faire partie de la commission. Des personnes volontaires de la commune pourraient également en faire partie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ▶ Accepte la création de la commission communale cimetière,
- ▶ Désigne les futurs membres comme suit : Frédéric DOUCHET, Laëtitia RETOURNE, Catherine BEAUBECQ, Daniel DELATTRE, Jacques LARCHER, Sabine BRETON

13. Délégation de signature au Directeur Général des Services

La délégation de signature est l'acte par lequel le maire permet aux collaborateurs qui lui sont subordonnés de signer certains documents en ses noms, lieu et place, sous son contrôle et sa responsabilité. La délégation constitue un arrêté devant être publié, notifié au bénéficiaire et transmis au représentant de l'État.

Conformément à la réglementation en vigueur notamment les articles L. 2122-19 et L. 2122-22, L. 2213-14, R. 2122-8, R. 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, L. 423-1 du Code de l'Urbanisme, le maire peut déléguer sa signature au directeur général des services, au directeur général adjoint, au directeur général des services techniques et aux responsables de services communaux. Cette délégation peut porter aussi bien sur les attributions que le maire exerce en tant qu'agent de l'État que sur celles qu'il exerce en tant que chef de l'administration municipale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

► Autorise la délégation de fonctions et de signature à Monsieur Fabrice LUGINBUHL, Directeur Général des Services ;

► Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

14. Accord-cadre pour la préparation et la fourniture de repas pour la restauration scolaire

La Ville de Grandvilliers a la volonté de répondre au mieux aux attentes et exigences actuelles et futures des convives et de leurs familles ainsi qu'aux enjeux du développement durable. La Ville de Grandvilliers a rédigé un accord-cadre de préparation et fourniture de repas pour la restauration scolaire avec plusieurs objectifs importants auxquels le prestataire devra porter une attention particulière :

- Améliorer la qualité nutritionnelle et gustative des repas proposés aux enfants des écoles ;
- Introduire régulièrement des produits biologiques et labellisés dans les menus ;
- Introduire au maximum des produits issus de circuits-courts, directement de producteurs ou de groupement de producteurs ;
- Proposer des produits frais et de saison aux enfants, notamment les fruits et légumes ;
- Réduire le gaspillage alimentaire par la mise - en place d'actions au niveau du restaurant scolaire.

Ces objectifs s'inscrivent dans les objectifs nationaux portés par la loi EGALIM (loi n°2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous) et par le Programme National pour l'Alimentation, ou encore par le Programme National Nutrition Santé. L'introduction de produits issus de l'agriculture biologique, de produits sous signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO), de produits issus des circuits-courts s'intégrera donc dans une démarche de recherche de la meilleure qualité possible aussi bien que de recherche d'une prestation responsable aux niveaux environnemental et social. La qualité nutritionnelle et gustative des repas, avec des plats appétissants, devra être recherchée en permanence par le titulaire de l'accord-cadre et ce, au meilleur coût possible. L'utilisation de produits frais et de saison, notamment pour les fruits et légumes mais aussi pour les autres produits, sera un point important de cette consultation.

L'accord-cadre a pour objet :

1. l'élaboration des repas dans une cuisine centrale ;
2. la confection des repas dans une cuisine centrale ;
3. le conditionnement ;
4. le transport et la distribution des repas en liaison froide aux points de

restauration ;

5. le déchargement des préparations culinaires sur le site ;

6. la participation au respect de l'hygiène alimentaire.

Le marché public a été publié le 31 mai dernier.

La date de clôture pour le dépôt des candidatures était fixée au 25 juin à 14h.

Le candidat retenu devra pouvoir proposer ses services dès la rentrée prochaine.

Seuls deux candidats ont fait une offre. Il s'agit de :

► CONVIVIO EVO SAS – Le Château de Bois Himont 76190 BOIS HIMONT

► SAGERE – ZI – 15 rue Benjamin Delessert 60510 BRESLES

Le tableau, ci-après, reprend les éléments de la note globale :

Préparation et fourniture de repas pour les écoles

CANDIDATS	PONDERATION	PU N°1: CONVIVO EVO	PUI N° 2: SAGERE
Prix	45	45	40,26
Valeur technique	30	19	28
développement durable	25	19	22
NOTE TOTALE /100		83	92,26
CLASSEMENT		2	1

après négociation :

Prix	45	45	41,96
Valeur technique	30	19	28
développement durable	25	19	22
NOTE TOTALE /100		83	91,96
CLASSEMENT		2	1

Après analyse des offres, Monsieur le Maire propose de retenir la société SAGERE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

► Retient la société SAGERE pour assurer la préparation et la fourniture de repas pour la restauration scolaire,

► Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents,

► Inscrire les dépenses correspondantes au budget.

15. Choix du maître d'œuvre pour l'aménagement du cimetière

Lors de la réunion de la commission aménagement du 13 mai dernier, les membres ont proposé de faire appel à un maître d'œuvre pour réfléchir aux futurs aménagements du cimetière.

La mission qui serait confiée serait :

- 1^{ère} phase : mission de diagnostic et propositions de conception (cheminements, plantation, fleurissement etc.)
- 2^{ème} phase : suivi et maîtrise des travaux.

- Seuls deux candidats ont répondu à la demande de devis. Il s'agit de :

► Société ODYSSEE VÉGÉTALE – M. LAHON 5 950 € HT

► Cabinet BINON – M. BINON 35 000 € HT

Monsieur le Maire propose, compte tenu des devis présentés, de retenir la Société ODYSSEE VÉGÉTALE pour la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du cimetière.

Le Conseil Municipal, à la majorité (3 abstentions),

► Retient la société ODYSSEE VÉGÉTALE pour la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du cimetière,

► Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents,

► Autorise l'inscription des dépenses correspondantes au budget.

Clôture de la séance à 22h00.

SEANCE DU 10 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix septembre, à 18h30 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Frédéric DOUCHET, Maire.

Étaient présents : M. DOUCHET Frédéric, Mme DANIEL Catherine, M. WIART Alain, Mme PICHARD Hélène, M. RAOU Philippe, M. MONCEAU Gérard, M. DELATTRE Daniel, M. DUBUIS Jean-Claude, M. DEFER Joël, Mme BEAUBECQ Catherine, M. ANTHIERENS Jacques, Mme PLÉ Séverine, Mme BRETON Sabine, Mme VERSCHUERE Sandrine,

Absents ou excusés :

► M. RINGARD Christophe

► Mme HOUBIGAND Christine

► M. MIREY Laurent

► Mme POCHOLLE Amélie

► M. LAURENT-CHARVET Sébastien

Absents ayant donné pouvoir :

► Mme RETOURNÉ Laëticia a donné pouvoir à M. Philippe RAOU

► M. LARCHER Jacques a donné pouvoir à M. Gérard MONCEAU

► Mme Hélène JOURDAIN a donné pouvoir à Mme Catherine DANIEL

► Mme FRANCISCO Siham a donné pouvoir à Mme Séverine PLÉ

Monsieur le Maire, ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du CGCT à l'élection du secrétaire de séance.

Date d'affichage	Nombre de conseillers :
12 septembre 2024	En exercice 23
Date de convocation	Présents 14
6 septembre 2024	Votants 18

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 02 juillet 2024

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le procès-verbal de la réunion du 02 juillet 2024.

2. Convention dite « multisites » de portage foncier entre l'Etablissement Public Foncier Local des territoires Oise et Aisne (EPFLO) et la commune de Grandvilliers

Dans le cadre du programme « Petite Ville de Demain », la commune de Grandvilliers cherche à consolider l'offre commerciale existante et à renforcer son attractivité en développant un parcours commercial. Pour cela, la commune souhaite maîtriser les locaux commerciaux vacants situés à des emplacements stratégiques afin d'accompagner et encourager l'implantation de nouveaux commerces en centre-ville. L'Etablissement Public Foncier Local des territoires Oise et Aisne (EPFLO) peut accompagner les collectivités membres sur toutes les questions relatives au foncier. Il apporte une ingénierie foncière et des moyens financiers pour l'acquisition, le portage et la rétrocession de biens pour le compte des collectivités.

Il est proposé de poursuivre le partenariat avec l'EPFLO pour les secteurs définis et dans les conditions présentées ci-après :

- 11 rue d'Amiens - Transfert d'opération - Implantation d'un nouveau commerce en centre-ville

Par Déclaration d'Intention d'Aliéner en date du 26 février 2024, la commune a été informée de la mise en vente d'un immeuble vacant composé d'un local commercial et d'un logement à l'étage, situé 11 rue d'Amiens, cadastré section C n° 435, dont le prix est fixé à 35 000 €. Il s'agit d'un pressing qui a arrêté son activité en 2023.

Ainsi, afin d'être accompagné dans la procédure de préemption, par décision en date du 19 avril 2024, la commune a décidé de déléguer le Droit de Préemption Urbain à l'EPFLO en vue d'acquiescer l'immeuble. Après une visite des lieux organisée le 13 mai 2024, l'EPFLO a décidé de préempter au prix et conditions.

Par conséquent, la Commune de Grandvilliers, par délibération en date du 28 mai 2024, a validé les conditions d'intervention de l'EPFLO pour l'opération dite « 11 rue d'Amiens » et retranscrites dans la présente convention.

Par délibération en date du 19 juin 2024, le Conseil d'Administration de l'EPFLO a d'ores-et-déjà approuvé cette intervention. De ce fait, cette opération est actuellement sous convention de portage et porte le numéro CA EPFLO 2024 19/06-34/Co342. Afin de faciliter le pilotage des différentes opérations à l'échelle communale, il est proposé de transférer cette opération vers une convention dite « multisites ».

- 3 Rue Eugène Saint-Fuscien - Nouvelle opération - Implantation d'un commerce en centre-ville

Située à proximité de la place Barbier, cette maison mitoyenne cadastrée section C numéro 665, d'une contenance cadastrale de 01a 03ca comprend une ancienne cellule commerciale en rez-de-chaussée transformée depuis en habitation.

La commune de Grandvilliers a sollicité un accompagnement de l'Etablissement Public Foncier Local des territoires Oise & Aisne (EPFLO) en vue de maîtriser le foncier et de permettre l'implantation d'un nouveau commerce en rez-de-chaussée. L'objectif étant de conforter le linéaire commercial sur cette rue.

- 58 Rue du Franc Marché (L'Etoile) - Co-financement d'étude et mise en place d'une veille foncière

Il était établi un hôtel-restaurant qui a été pendant longtemps une institution pour les Grandvilloises et Grandvillois. Fermé pour cause de liquidation judiciaire depuis le 1er novembre 2022, cet ensemble immobilier, édifié en 2011 sur la parcelle cadastrée section A numéro 365, d'une contenance cadastrale de 57a 34ca, se décompose comme suit :

Un restaurant en rez-de-chaussée d'une superficie de 650 m² ainsi qu'un logement de 63 m² à l'étage ;

Un hôtel composé de 8 chambres et d'une superficie de 240 m².

Préalablement à une éventuelle acquisition et afin d'accompagner au mieux la commune de Grandvilliers dans la définition de stratégies locales pour le développement commercial, il est nécessaire que la commune réalise une étude sur le commerce à l'échelle communale. Dans ce contexte, la commune de Grandvilliers souhaite solliciter un accompagnement à la fois financier sur l'étude, ainsi que sur la mise en place d'un périmètre de veille foncière sur l'opération dite « 58 rue du Franc-Marché ».

Ainsi, l'EPFLO :

- Participera financièrement à hauteur de 70 % du montant du coût de l'étude, avec un plafond de 30 000 € à la réalisation de ladite étude dont les modalités sont définies ci-dessous ;

- Accompagnera la commune dans un second temps sur la maîtrise foncière par voie amiable ou par préemption le cas échéant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve les modalités et les conditions d'intervention de l'EPFLO pour l'acquisition des biens mentionnés ci-dessus ;
- Accepte les modalités d'intervention de l'EPFLO, en particulier, le mode de portage de ces opérations et les modalités financières détaillées dans la présente convention,
- Autorise le Maire à signer la convention dite « multisites » de portage foncier entre l'Etablissement Public Foncier Local des territoires de l'Oise et Aisne (EPFLO) et la commune de Grandvilliers.

3. Convention de mise à disposition à la SAFER au profit de M. Alain TOMALA

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Jacques ANTHIERENS, exploitant agricole à GRANDVILLIERS a fait valoir ses droits à la retraite.

-La commune lui avait consenti un bail pour la location de parcelles de terre pour une superficie totale de 4ha 50a dont la description est donnée ci-après :

COMMUNE	LIEUDIT	SECTION	NUMERO	SUPERFICIE
GRANDVILLIERS	La Côte d'Halloy	B	482	3ha 70a 60ca sur une surface totale de 6ha 03a 16ca
CEMPUIS	Le Fonds de Halloy	X	237	79a 40ca

Monsieur le Maire propose de signer une convention de mise à disposition avec la SAFER pour ces parcelles.

Ce dispositif permet à tous les propriétaires de biens ruraux libres de location (particuliers, collectivités ...) de les mettre à disposition de la SAFER. Le propriétaire confie à la SAFER la gestion de son bien pour une durée déterminée et éventuellement renouvelable.

La commune doit passer une convention temporaire avec la SAFER. Elle percevra une redevance annuelle, garantie et versée par la SAFER, et retrouve son bien libre à l'issue de la période déterminée. Monsieur Alain TOMALA, exploitant agricole à LE HAMEL (60210) et plus précisément 701 rue Principale RIEUX, souhaite pouvoir cultiver les parcelles mentionnées ci-dessus.

Enfin, il est proposé de fixer la location à 8 quintaux. Le prix du quintal en 2024 est fixé à 27,63 € (révisable chaque année conformément au mode de calcul en vigueur).

Le Conseil Municipal, à la majorité (2 abstentions)

- Autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition avec la SAFER au profit de M TOMALA pour une partie de la parcelle située à Grandvilliers Lieudit La Côte d'Halloy Section B n°482 d'une superficie de 3ha 70a 16ca et une parcelle située à Cempuis Lieudit Le Fonds d'Halloy n°237 pour une durée d'un an renouvelable ;
- Fixe la location à 8 quintaux avec un prix du quintal à 27,63 € pour 2024 (révisable chaque année conformément au mode de calcul en vigueur) ;
- Autorise le Maire à inscrire les recettes sur la ligne budgétaire correspondante ;
- Autorise le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

4. Convention de prestations de services entre la commune de Grandvilliers et la commune d'Halloy relative à l'entretien de la voirie dans l'agglomération

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Monsieur le Maire d'Halloy a demandé l'intervention des services techniques de Grandvilliers pour l'entretien et le désherbage des caniveaux dans sa commune. Depuis la loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, les communes ont la possibilité de conclure des conventions de prestation de service entre elles. Une première intervention a eu lieu en juillet dernier, il y a lieu de régulariser et d'acter ces interventions dans une convention.

La convention concerne le balayage et le désherbage des caniveaux situés dans la partie agglomérée de la commune d'Halloy. Elle prévoit la mise à disposition d'une balayeuse aspiratrice avec chauffeur au tarif de 38€ HT/heure pour 2024. Le tarif pourra être révisé d'un commun accord entre les maires des deux communes. La présente convention est établie pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

Après discussions, les membres du conseil municipal souhaitent ajouter à la convention les éléments suivants « les prestations de services se réaliseront de manière exceptionnelle et selon les disponibilités de la commune de Grandvilliers »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Acte la mise à disposition d'une balayeuse aspiratrice avec chauffeur au tarif de 38 € HT/heure en 2024 (révisable chaque année) pour intervenir dans l'agglomération d'Halloy à titre exceptionnel et selon les disponibilités de la commune de Grandvilliers ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de prestations de services entre Grandvilliers et la commune d'Halloy pour une durée d'un an renouvelable avec les mentions supra à ajouter à la convention ;
- Autorise Monsieur le Maire à facturer le montant des prestations à la commune d'Halloy ;
- Autorise Monsieur le Maire à inscrire les recettes sur la ligne budgétaire correspondante.

5. Demande de subvention pour la fourniture et l'installation d'un bungalow/vestiaires au stade de football

La commune de Grandvilliers compte plus de 50 associations (culturelles, historiques, sportives...) Les associations grandvilloises jouent un rôle essentiel pour la commune et bien au-delà des limites de son territoire. Elles créent du lien social, elles fédèrent différents publics de tout âge, de toute origine et de toute catégorie socio-professionnelle qui ont un objectif commun. Les associations sportives de Grandvilliers rayonnent au niveau départemental voire régional. Le Grandvilliers AC est un l'un des clubs dont les équipes évoluent dans de nombreux championnats. Ce club compte plus de 450 licenciés qui proviennent de la commune, du canton et ses alentours. Il est nécessaire pour garantir une pratique sportive de qualité et pour le confort et la sécurité des joueurs, arbitres et officiels d'avoir des équipements de qualité.

La commune de Grandvilliers souhaite donc installer un bungalow qui servira de vestiaires et de douches.

Plan de financement de l'opération citée en objet :

Travaux	Coût HT
Bungalow (vestiaires/douches)	32 500 €
Subvention	
CD60 (35 % coût HT)	11 375 €
Commune	21 125 €
TOTAL HT	32 500 €

Afin de compléter le dossier de demande de subvention, il est nécessaire de délibérer sur ce dossier.

Après débat, les membres du conseil municipal souhaitent qu'une demande de subvention soit également formulée à la CCPV. Il est rappelé que 75 % des licenciés du club proviennent de l'ensemble du territoire intercommunal et qu'il serait normal que la CCPV finance une partie des infrastructures.

Le Conseil Municipal, à la majorité (1 contre et 2 abstentions),

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

- Autorise l'achat et l'installation d'un bungalow pour servir de vestiaires et douches au stade de football pour un montant de 32 500 € HT.
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil départemental à hauteur de 35 % du montant de l'opération HT soit une subvention d'un montant de 11 375 €.
- Autorise Monsieur le Maire à faire une demande de subvention auprès de la CCPV ;
- Autorise Monsieur le Maire à prendre en charge la part qui incombe à la commune à la suite des demandes de subventions.
- Autorise Monsieur le Maire à inscrire les dépenses au budget.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires pour ce projet.

6. Redevance pour la mise à disposition de salle de cours à l'ARC

Les articles L. 2122-1 à L. 2125-6 du Code général de la propriété des personnes publiques prévoient que nul ne peut occuper une dépendance du domaine public sans disposer d'un titre l'y autorisant, ni utiliser ce domaine en dépassant les limites du droit d'usage qui appartient à tous et que cette occupation ou utilisation donne lieu au paiement d'une redevance. Nous avons été sollicités par un professeur de dessin pour une demande d'utilisation d'une salle de l'ARC pour donner des cours payants pendant le mois d'août. Les tarifs de location de salles communales constituent des redevances d'occupation du domaine public. Elles sont fixées par le conseil municipal. Les cours de musique étant payants, je vous propose de déterminer un

tarif de mise à disposition.

Il est proposé de facturer à 30 € la demi-journée pour l'utilisation de la salle de l'ARC pour le mois d'août. Ce tarif sera également appliqué pour les futures demandes de mise à disposition d'une salle de l'ARC pour une utilisation commerciale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le tarif de 30 € la demi-journée pour l'utilisation privative et commerciale d'une salle de l'ARC,

- Autorise Monsieur le Maire à inscrire les recettes correspondantes au budget,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

7. Recensement de la population : nomination d'un coordonnateur communal pour la campagne 2025

La campagne de recensement de Grandvilliers se déroulera du 16 janvier au 15 février 2025. Pour ce faire, le Maire doit désigner un coordonnateur communal chargé d'être l'interlocuteur du superviseur de l'INSEE.

Je vous propose Fabrice LUGINBÜHL, comme coordonnateur communal. Il a assuré cette mission dans son ancienne collectivité et ce pendant 15 ans. Le recrutement des agents recenseurs se fera dans les prochains mois.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la nomination de Monsieur Fabrice LUGINBÜHL, Directeur Général des Services comme coordonnateur communal.

8. Dénomination d'équipements communaux

La dénomination d'un équipement municipal relève de la compétence du conseil municipal qui, en vertu de l'article L. 2121-29 du CGCT, « règle par ses délibérations les affaires de la commune ». Comme déjà évoqué lors de précédents conseils municipaux, Monsieur le Maire propose la dénomination des bâtiments communaux comme suit :

- Le dojo du nom de Maurice RICHY
 - Tennis du nom de Pierre MOUTON Président Fondateur du GAC tennis
 - Pétanque du nom de Pierre HARGEZ Président Fondateur du club de pétanque
 - Stade de football du nom de Guy BOUVIER Maire de Grandvilliers 1979 – 2001
- En effet, ces Grandvillois ont été très investis dans leurs missions. Ils ont œuvré dans l'intérêt des habitants et de Grandvilliers. C'est donc leur rendre hommage de procéder à ces dénominations.

Monsieur le Maire propose également d'apposer des plaques/panneaux avec ces dénominations dans les différents lieux respectifs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la dénomination des équipements communaux :

- Autorise Monsieur le Maire à engager les dépenses liées à l'apposition de plaques/panneaux sur les équipements susnommés

9. Rétrocession d'une concession au cimetière

Monsieur et Madame Michel WIART sollicite la rétrocession de la concession leur appartenant (nouveau cimetière / concession n°80 / allée H). La commune a attribué cette concession le 10 décembre 2009 et pour une durée de 50 ans au tarif de 174 €. Elle est vide de tout corps. Ils proposent de la rétrocéder en l'état. Ils ne demandent pas de remboursement prorata temporis. Ils souhaiteraient en contrepartie un emplacement « caverne » pour une durée de trente ans.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Valide la rétrocession de la concession « nouveau cimetière / concession n°80 / allée H » au cimetière sans remboursement prorata temporis.
- Accepte en contrepartie la délivrance d'un emplacement « caverne » pour une durée de 30 ans.

10. Présentation du rapport annuel d'activités 2023 du service déchets de la CCPV

Conformément à l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur WIART présente le rapport annuel d'activités du service déchets de la CCPV 2023 est présenté.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du rapport annuel d'activités 2023 du service déchets de la CCPV.

11. Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2023 du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'eau de la région de Grandvilliers

Conformément à l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Alain WIART, Adjoint au Maire chargé des travaux, fait lecture de la synthèse du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2023 du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'eau de la région de Grandvilliers

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2023 du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'eau de la région de Grandvilliers

L'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales dispose que « les organes délibérants des collectivités territoriales et leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au sein du conseil d'administration des sociétés publiques locales, et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées. Lorsque ce rapport est présenté à l'assemblée spéciale, celle-ci assure la communication immédiate aux mêmes fins aux organes délibérants des collectivités et groupements qui en sont membres ».

Ce rapport a donc pour objectif de donner aux membres de l'organe délibérant une information complète sur l'entreprise, de nature à assurer la transparence de son fonctionnement et permettre son contrôle. En tant que représentant titulaire pour participer aux assemblées spéciales et les assemblées générales, je vous présente une rapide synthèse de ce rapport. Vous avez pu en prendre connaissance dans l'annexe 7 jointe à l'exposé des questions.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Sur l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré :

- Approuve le rapport l'année 2023 de la SPL ADTO SAO
- Donne quitus au représentant de la collectivité pour l'année 2023 ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer la présente délibération.

12. Présentation du rapport annuel du délégataire SPEE pour l'année 2023

Conformément à la réglementation, Monsieur WIART présente la synthèse du rapport d'activité 2020 de SPEE, le délégataire de la commune pour la gestion des eaux usées. Le rapport est en pièce jointe.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité prend acte du rapport annuel du délégataire SPEE pour l'année 2023

13. Approbation du rapport annuel de la SPL ADTO-SAO pour l'année 2023

Les représentants des collectivités au sein des entreprises publiques locales (EPL ; SEMI ; SEMOP ; SPL) doivent faire un rapport annuel à leur collectivité, ainsi que le prévoient les dispositions du 14e alinéa de l'article L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par l'article 210 de la loi 3DS n° 2022-217 du 21 février 2022.



Clôture de la séance à 22h00.

Retrouvez
les Comptes rendus
des séances des Conseils
municipaux sur notre site internet

État Civil

Ils sont nés

Dates	Noms & Prénoms
09 juin 2024	BLOT Lola Angélique Joël Marilyne
21 juin 2024	CHAUVIN VERLASSEN Talia Régine Valérie
25 juin 2024	DE WITSKI Ninon Mélanie Anna
30 juin 2024	DELARUELLE Anaë Lyanna Aleyna
10 juillet 2024	ALBY Lucien Patrick René
14 juillet 2024	BOUFFETTE Malo Jocelyn Frédéric

Ils se sont mariés

Dates	Noms & Prénoms
13 juillet 2024	DOUBLET Benoît Jean Eugène & BRÉBANT Magalie Juliette Yvette
10 août 2024	BOUROUH Ismaïl & DANIEL Elodie Julie Manon Andrée
10 août 2024	LANGLAIS Grégory Claudy Hugues & PETIGNY Audrey Françoise Ginette

Ils se sont pacsés

Dates	Noms & Prénoms
29 juin 2024	LAGRÈVE Jason Judicaël Francisco & ROBRIQUE Laura Paulette Micheline
29 juin 2024	LAMARE Antoine Romain Claude Robert & PADOT Emma Nelly Nicole
21 septembre 2024	RICBOURG Sébastien Bernard Joffrey & LENTÉ Katia Lydie Françoise
21 septembre 2024	BOUCHEZ Cédric Mario Jean & ALAQUI Émilie Madeleine Yvette

Ils nous ont quittés

Dates	Noms & Prénoms
17 juillet 2024	PETITBON Léone Clotilde Raymonde épouse CHARDON
18 juillet 2024	DENGREVILLE Jeanne Elisa Euphémie épouse BAESELEN
17 juillet 2024	SCHMIDT Francis Jean
30 juillet 2024	CHEMITTE Simone Julienne épouse DELARCHE
01 août 2024	DUBOIS Ginette Pierrette DUMONT
04 août 2024	DESENZANI Térésa Lucia épouse MARTIN
09 août 2024	BAILLEUX Guy Roger Victorien
12 août 2024	ODENT Cédric Christian Eugène
31 août 2024	LAMBART Michel Raoul Albert
02 septembre 2024	CALTEAU Marcel Georges
12 septembre 2024	VÉRU Bernard Roland Georges
12 septembre 2024	BUQUET Gérard Jacques Marius

80^{ème} Anniversaire de la Libération de GRANDVILLIERS

RETOUR EN IMAGES SUR LE SAMEDI 31 AOÛT 2024

Ce fut une journée inoubliable dans le cœur de nos administrés et des élus que nous sommes. Nous avons fêté les 80 ans de la Libération de Grandvilliers en présence de l'Amiral Pierre VANDIER, prestigieux personnage de notre Marine Nationale.

La famille du Général WARABIOT était également présente, venue spécialement de Grande Bretagne pour honorer son ascendant Louis WARABIOT.

De nombreuses personnalités politiques se sont jointes au défilé qui a serpenté dans nos rues au son des cornemuses et des fanfares traditionnelles.

Je tiens au nom du Conseil Municipal à remercier tous les commerçants et artisans qui avaient pavoisé leur vitrine ainsi que les habitants qui ont déployé leurs drapeaux sur leur maison.

Cette journée s'est clôturée en musique avec un jazz band qui nous a régallé de musique américaine dans notre salle des fêtes.











Place Halleur

Appelée autrefois, place du Franc-Marché et plus anciennement place du Moulin à Oède. Le principe du franc marché était de proposer des emplacements gratuits, uniquement aux petits producteurs. Aujourd'hui, chaque année, lors de la foire Sainte-Cécile, a lieu un concours de

orphelinat de jeunes filles. Selon sa volonté, l'établissement était destiné à recevoir, gratuitement, 24 orphelines de 6 à 18 ans. L'établissement a toujours une vocation d'aide à l'enfance.



chevaux de trait. **Simon-Vincent Halleur**, né en 1817, décédé à Grandvilliers en 1884, maire de Grandvilliers de 1869 à 1870. Juge suppléant de la justice de paix de la ville, notaire. Par testament olographe, il donne sa maison, au 24 rue d'Amiens ainsi que 400 000 francs pour y créer un



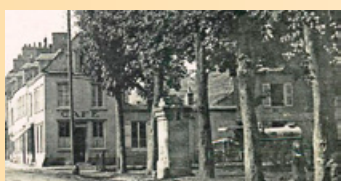
Anecdote : une grande mare se trouvait sur cette place et les jours de tempête, elle faisait des vagues qui venaient claquer contre les murs des maisons.





La fontaine sculptée néo-gothique, datée de 1851. Autrefois, la ville étant dépourvue d'eau courante, l'alimentation en eau se faisait par onze puits, ayant parfois plus de 50 mètres de profondeur et une douzaine de mares. À cela, il faut ajouter six de ces belles fontaines qui étaient le signe d'une aisance financière.

Il ne reste que deux de ces fontaines. Celle-ci et celle sur le côté de l'entrée principale de l'église.



1910



1943



2002



2024

On a compté jusque 5 cafés sur la place Halleur ! On a connu également, un garage, un épicier, un cordonnier et tout dernièrement un assureur. Actuellement, Maude FÉMOLENT, aux multiples talents y exerce l'art du Reiki.

Cette maison à l'angle, fut bombardée en août 1944. Le grand-père et l'oncle de Christine LALOUETTE (née LOYER) y perdirent la vie. En 1947, c'est le père de Christine, jeune garçon à l'époque qui tenait le coussin des médailles des deux guerres, pendant la remise présidée par le Général WARABIOT.

Angle de la place Halleur et le 27 rue d'Amiens



1912



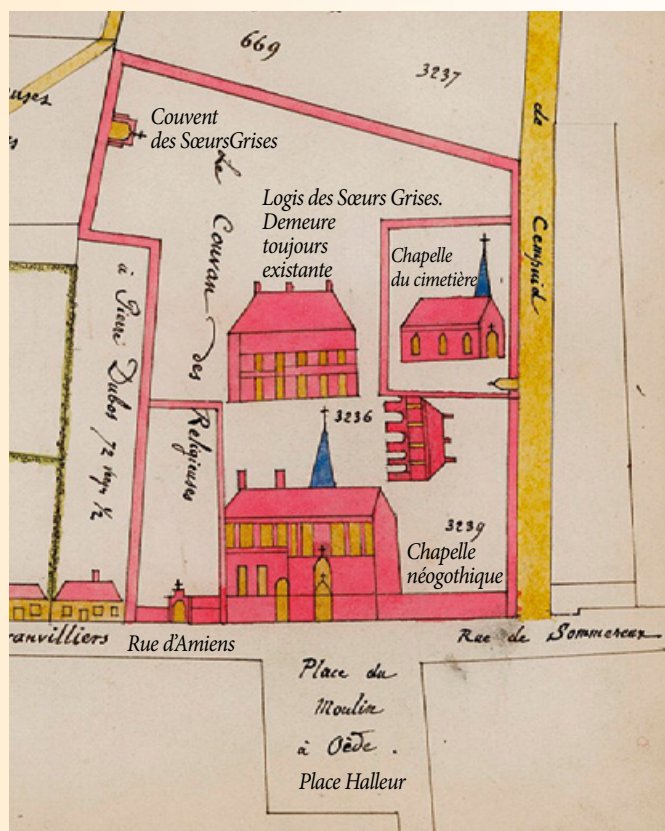
1934



2005



2009



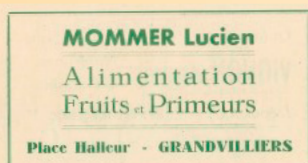
En face de la place Halleur existait un établissement religieux, les Sœurs-Grises. L'établissement est supprimé en 1789.

En 1795, c'est le conventionnel Antoine DELAMARRE qui achète le domaine. Les descendants y habiteront jusqu'en 1932.

Les Sœurs Grises possédaient une chapelle gothique démolie en 1806.



Photo d'une maison bombardée, en juin 1940 et aujourd'hui



1949



1987

Panneau réalisé par l'association historique de Grandvilliers

Pierre MENGIN, Grandvillois pendant quelques jours a vu la Libération de Grandvilliers

Il y des hasards qui parfois posent question !

Vers la mi-août, DELATTRE Livres (Emmanuel), suite à une commande, envoie un livre à une dame. Ce livre de quelques €, ventant les bienfaits des plantes sur la santé est destiné à son oncle, Pierre MENGIN qui va fêter ses 100 ans le 2 mars prochain. Ce brave monsieur est bien sûr content de l'ouvrage qui est accompagné d'une publicité du libraire. Pierre lit donc que le libraire demeure à Grandvilliers. D'un seul coup cela lui rappelle des souvenirs qu'il évoque aussitôt à Manu, par téléphone. Vers le 20 août 1944, j'avais 19 ans et je me trouvais en Normandie. Avec d'autres jeunes je fus embarqué par les Allemands, dans un train, pour aller travailler en Allemagne.

C'était un vrai train et non pas une bétailière. Il n'y avait qu'un soldat, bien sûr armé. Nous passons Rouen et avec un copain, Jean STEISMETZ, nous remarquons que quand un prisonnier avait envie d'aller aux toilettes, le soldat l'accompagnait, nous laissant seul dans le wagon. Avec Jean, nous nous concertons et demandons à un autre prisonnier d'aller aux toilettes. Mais je n'ai pas envie leur dit-il ! Bref ils arrivent à le convaincre et avec le soldat les voici partis. Rapidement, pendant ce temps, ils ouvrent la fenêtre et arrivent à s'échapper, avec tous les risques que cela comporte*. Nous devons être aux environs d'Amiens. Nous nous sommes mis à marcher et plutôt courir en se disant que si on est rattrapés, ça va chauffer.

Nous partons ainsi à l'aveugle, par la route et en se planquant au passage de véhicules. Au bout d'un moment nous étions affamés au point de manger des betteraves dans les champs. (*). Nous nous retrouvons dans une ville et prenons rapidement contact avec les jeunes du pays. Ce sont les BOUVIER qui nous ont planqués, je me rappelle bien, ils étaient menuisiers. Nous avons fait connaissance avec Guy, tout juste un an plus jeune que moi. Je suis venu voir Guy, peu avant 2000. Vous m'apprenez qu'il est décédé ! Nous étions cachés dans un grenier et de la lucarne nous voyons la route (c'est la route de Rouen). Peu de jours après, au bout de la rue nous voyons arriver un tank, nous l'entendions aussi ! Et pas de doute, c'était un char anglais. Nous comprenons de suite que la Libération était proche. Nous ne sortons pas de suite,

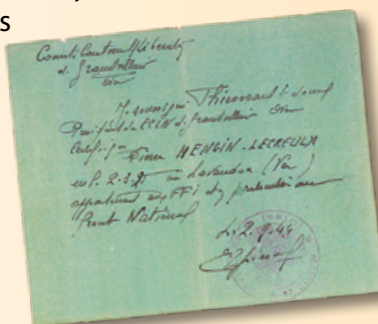
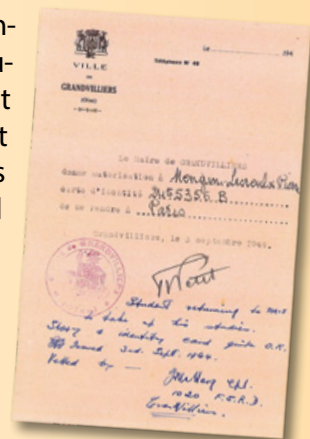
mais très vite la population commençait à accourir ! Nous pouvions sortir librement, l'occupant n'était plus là. Ce fut rapidement l'effervescence. Bientôt nous sommes réquisitionnés, fusil en main, pour garder des prisonniers allemands. Quelques jours après, nous sollicitons le droit de rentrer chez nous, moi à Paris et Jean dans l'est de la France. Nous sommes repartis en stop et en route j'ai trouvé une sacoche allemande que j'ai toujours gardée.

Ceci est un résumé mais nous sommes allés voir Pierre MENGIN pour l'entretenir et enregistrer ses commentaires. Ce qu'il accepta avec grand plaisir. Nous avons enregistré et filmé le déroulé de son aventure et là * nous avons tous les détails dans un film que vous pourrez voir dans un diaporama, à la salle des fêtes, le jeudi 21 novembre à 17h, un récit raconté avec des détails. Nous sommes restés chez lui, plus de trois heures à Versailles et ce fut un réel plaisir de l'écouter.

Alors bien sûr, nous pouvons toujours douter de la véracité de ce récit, mais Pierre a toujours en mains, l'autorisation de regagner son domicile de Frédéric PETIT, Maire de Grandvilliers, à l'époque ainsi que du major anglais. Et pour les quelques jours de service à Grandvilliers, il a aussi une attestation du responsable du comité cantonal de Libération de Grandvilliers, en stipulant que Pierre appartient aux FFI. Nous ne sommes pas partis de chez lui les mains vides, spontanément, il a donné la sacoche allemande pour le musée de Grandvilliers.

Au-delà de cette histoire, en discutant de choses et d'autres, on a vu que Pierre a une solide expérience de la vie, une vue très objective sur tous les sujets, une érudition autodidacte. Sans presque d'études, en raison de la guerre, il décroche son bac en candidat libre, ce qui lui permet d'avoir un travail très intéressant dans une compagnie pétrolière !

Nous avons eu Pierre au téléphone depuis et aime dire que finalement, ils furent, peut-être, avec son ami Jean les premiers à avoir vu rentrer un char anglais libérateur dans Grandvilliers.



Bref historique des arbres de la Liberté

Je commencerais par ces mots de Victor HUGO :

« Quel plus beau symbole pour la Liberté qu'un arbre ! La Liberté a ses racines dans le cœur du peuple, comme l'arbre dans le cœur de la terre. »

L'usage de planter des arbres comme signe de la joie populaire est immémorial. On le trouve chez les Gaulois comme chez les Romains. Ces arbres eurent pour précurseur l'arbre de mai, que l'on plantait dans beaucoup d'endroits pour célébrer la venue du printemps. Pour le deuxième anniversaire de la suppression des privilèges, en 1792, on a planté des arbres qui étaient sacrés à cette époque. Malheur aux personnes qui ne les respectaient pas. Ne pas respecter ces arbres, pouvait conduire à en faire les frais et encourir de lourdes peines. Ce fut l'un des griefs retenus contre Marguerite BOULET, de Grandvilliers, qui a été guillotinée, en 1794. De cette époque, il reste peu d'arbres, déjà à cause de leur ancienneté et selon la politique du moment, ils étaient tout simplement coupés.

Selon la souveraineté, comme par exemple la Révolution qui détruisait tout ce qui était en rapport avec le clergé et la noblesse. Plus tard, au retour des Bourbons sur le trône, le gouvernement de Louis XVIII donna des ordres rigoureux pour déraciner ces derniers emblèmes de la Révolution.

En grande partie abattus ou déracinés sous la Restauration les arbres de la Liberté devinrent donc très rares dans les villes, mais on en voyait encore dans les communes rurales. Sur les cartes postales on en voit un à Senantes et un à Daméraucourt, malgré tout disparu depuis, parmi les rescapés aujourd'hui, voir le superbe platane de Bayeux. Après les Trois Glorieuses, quelques communes plantèrent de nouveaux arbres de la Liberté, mais l'enthousiasme fut vite comprimé, et il y eut peu de plantations. Il n'en fut pas de même après la révolution de février 1848,

où cet usage fut renouvelé. C'est à ce moment que Victor HUGO prononce un fameux discours à Paris. Une réaction violente fit abattre presque tous les arbres de la Liberté de Paris au commencement de 1850, par l'ordre du préfet de police CARLIER. Le retour de la République, en 1870, fut

l'occasion de planter de nouveaux arbres. Mais le contexte, la guerre franco-prussienne de 1870, puis la Commune de Paris, et enfin la république conservatrice, ne s'y prêtaient guère. Les plantations sont plus fréquentes en 1889 (centenaire de la prise de la Bastille), puis en 1892 (centenaire de la Première République française). D'autres arbres sont plantés en 1919-1920, pour célébrer la victoire et la libération de l'Alsace et de la Moselle (à ce titre, notons le superbe tilleul de Villers-sur-Auchy, près de l'église et le gigantesque peuplier à Berneuil-en-Bray) et d'autres en 1944-1945, à l'occasion de la Libération. Il y a eu bien d'autres occasions.



Arbres plantés en 1919, Villers-sur-Auchy et Berneuil-en-Bray



Novembre 1989, plantation de l'arbre du Bicentenaire, à Grandvilliers

La dernière fut le Bicentenaire de la Révolution, en 1989. Beaucoup de communes l'ont observé, notamment, Hétomesnil, Grandvilliers...

Celui de Grandvilliers était planté place de la Cense et a dû être enlevé pour agrandir le Dojo, en 2022.



Arbres du bicentenaire planté en 1989, à Hétomesnil et Grandvilliers, photos 2022

L'arbre de la Liberté stylisé se trouve sur des pièces de 1 € et 2 €. Un parti politique a pris l'arbre de la Liberté comme emblème.



La parole aux associations

Centre Social Rural



POUR TOUTES ET TOUS

Retrouvez les actualités de votre centre social sur facebook et/ou sur son site internet

Mardi 1^{er} octobre au centre social : atelier café santé « la gestion du stress » de 14h à 16h / inscriptions famille@csrgrandvilliers.fr ou seniors@csrgrandvilliers.fr ou **03 44 46 75 41**

Vendredi 11 octobre, salle des fêtes de 9h30 à 11h : découverte du Yoga / inscriptions famille@csrgrandvilliers.fr

Mardi 15 octobre de 13h à 17h au centre social : octobre rose avec 2 ateliers estime de soi et socio esthétiques / inscriptions famille@csrgrandvilliers.fr ou par téléphone.

Besoin d'un accompagnement sur les outils numériques, prenez contact avec notre équipe sur numerique@csrgrandvilliers.fr ou par téléphone.

Envie de vous former à l'impression 3D (par ordinateur), rendez-vous **tous les mercredis de 14h à 16h30** / inscriptions numerique@csrgrandvilliers.fr ou par téléphone.

Besoin d'un accompagnement sur vos démarches en ligne, ou d'un rendez-vous sur vos droits, venez découvrir notre espace France Services (CPAM, CAF, Finances publiques, CARSAT, ANTS, France travail, ...). Possibilité de visioconférence / PC en accès libre / efs@csrgrandvilliers.fr ou par téléphone.

À venir prochainement : permanence mensuelle de la Ligue des Droits de l'Homme

POUR NOS SENIORS DANS LE MOUV'

renseignements et inscriptions obligatoires sur seniors@csrgrandvilliers.fr ou par téléphone.

English time : Le **jeudi 10 Octobre** de 11h à 12h au Centre Social
Chanter pour le plaisir : Le **mardi 8 Octobre** de 11h à 12h au Centre Social

SEMAINE BLEUE : BOUGER ENSEMBLE...

POUR ENTRETENIR LA FLAMME !

Après-midi musical à la bibliothèque de Feuquières :

le mardi 1^{er} octobre de 14h30 à 16h

Journée intergénérationnelle au Centre Social :

le mercredi 2 octobre de 10h à 17h

- Gourmandises partagées,
- Repas intergénérationnel,
- Rallye photos « capturez ensemble »

Thé dansant inter centre : cette année au Centre Culturel « Jules Verne » de Breteuil : **Le jeudi 3 octobre**

Atelier cuisine et lecture à voix haute au Centre Social sur le thème de la « Gourmandise » : **le vendredi 4 octobre dès 10h**

POUR LES PARENTS

Mardi 1^{er} octobre, au collège Ferdinand Buisson de 18h à 20h : escape game autour du cyberharcèlement / inscriptions famille@csrgrandvilliers.fr ou par téléphone.

Vendredi 11 octobre, café de parents « le développement psychomoteur des jeunes enfants », de 17h à 18h au multi accueil / inscriptions famille@csrgrandvilliers.fr ou **par téléphone**

POUR LES JEUNES

C'est reparti pour une année d'animations avec :

Accueil jeunes du mercredi de 13h30 à 18h

Le « quoi faire ? » des vacances d'automne : accueil à la journée
Pour les + de 14 ans : des rdv en soirée le vendredi, des soirées, et de l'engagement pour vos projets le WE

Renseignements et inscriptions auprès du référent jeunesse, Christopher, jeunesse@csrgrandvilliers.fr (ou [jeunessecsr](https://www.instagram.com/jeunessecsr) sur snap/instagram) ou par téléphone.

Le Point Information Jeunesse (PIJ), vous connaissez ? vous avez 11 à 25 ans (ouvert aux parents) et vous interrogez sur vos droits, l'orientation, la santé,... contact pij@csrgrandvilliers.fr ou **par téléphone** pour prise de rdv

Mercredi 9 octobre de 9h à 11h, rdv à la cité des métiers pour un atelier sur les conduites addictives / **contact pij@csrgrandvilliers.fr** ou par téléphone.

POUR LES ENFANTS

L'accueil de loisirs du mercredi propose : Des sorties piscine 1 mercredi sur 2, « savoir nager » pour toutes les tranches d'âges.

2 octobre, semaine bleue : rallye photo intergénérationnel avec les seniors dans le mouv' et les jeunes.

Inscriptions ouvertes pour les Vacances d'automne sur la thématique « halloween »... Renseignez-vous sur le programme et pensez à compléter vos dossiers d'inscriptions.

www.centresocial-grandvilliers.fr - Tél. **03 44 46 75 41**

Grandvilliers Country Dance

Entrée : 6€

GRANDVILLIERS COUNTRY DANCE

A la salle des fêtes de GRANDVILLIERS
Place Barbier

Venez Frissonnez avec-nous
Samedi 26 octobre 2024
À 20H
Ouverture des portes 19H

Boissons et petite restauration sur place
(Pique-nique non souhaité)

Renseignement et réservation
Par sms à Chantal : 06.98.82.34.43
Par sms à Kevin : 06.41.50.93.12

Comité des fêtes

Après une aide matérielle et une participation à la commémoration du 80^{ème} anniversaire de la libération de Grandvilliers, le Comité des Fêtes a, comme chaque année, organisé le défilé des chars des associations de la ville. Ce défilé s'est déroulé sous un grand soleil et dans la bonne humeur. Les résidents de notre maison de retraite ont été ravis de l'installation de barnums et ont très apprécié la prestation des participants qui ont pris un moment devant eux et pour leur offrir une aubade.

Le Comité des Fêtes remercie très amicalement les associations qui ont participé à ce moment festif.

Un grand merci à nos Miss pour leur présence aux différentes manifestations de ce grand week-end.

Merci au public de sa présence sans qui l'ambiance ne serait pas la même. Merci à tous.



GAC Judo



Le Judo sur tous les fronts



Le 23 juin, les licenciés, grands et petits, et leurs familles se sont retrouvés à la salle des sports pour la traditionnelle coupe du club en présence de M. VERBEKE, Conseiller Départemental, M. DOUCHET, Maire de Grandvilliers, Mme RETOURNÉ et M. Alain WIART, Adjoints au Maire de Grandvilliers. Après un entraînement commun à tous les groupes et une démonstration de jujitsu, les judokas ont combattu par rapprochement d'âge et de poids et ont été récompensés d'une médaille. Chaque compétiteur a également reçu un trophée pour avoir représenté le club en compétitions tout au long de l'année. 4 judokas particulièrement assidus ont reçu le diplôme de l'assiduité ; Ethan CORBIÈRES, Eloïse GRESSIER, Aaron LHUILLERY, Timotéi GLEIZES et 2 le diplôme du meilleur comportement, Jules FORTIER et Morgan DENIS. Puis, ce fut le moment tant attendu de la remise des nouvelles ceintures par Maître Jean-Pierre DELMAIL, 7^{ème} dan. La matinée s'est achevée dans la joie et la fierté d'avoir reçu un nouveau grade.



Passage de la flamme olympique 18 juillet à Songeons/ Gerberoy

Coupe du club

Mais la saison n'était pas achevée pour autant car le club a participé le **29 juin** au Forum des Associations organisé par la Ville de Grandvilliers puis le **17 juillet**, aux animations organisées par la CCPV pour le passage de la flamme olympique à Gerberoy. Un moment historique pour les judokas du club !



Fête patronale

Dimanche 1^{er} septembre, le club a participé à la fête patronale. Le thème du char était le palais des Minions et a ravi les licenciés et leurs parents, d'autant que le temps était de la partie. Et le **6 septembre**, retour sur les tatamis du dojo Maurice RICHY pour une année qui s'annonce riche en émotions.

Si vous voulez nous rejoindre pour des séances de taïso, de jujitsu ou de judo, renseignements au 06 79 20 21 14. Inscriptions possibles tout au long de l'année.



Forum des Associations

Musique de Grandvilliers

Le 6 septembre 2024 à 19h00, les membres fondateurs de l'association musique de GRANDVILLIERS Monsieur Bruno SINET, Monsieur Jean-Claude DUBUS et Monsieur Laurent MIREY se sont réunis en assemblée générale constitutive.

Monsieur Bruno SINET est élu Président de l'association MUSIQUE DE GRANDVILLIERS.

En sa qualité de Président, Monsieur SINET a procédé de son Bureau comme suit :

Monsieur **Jean-Claude DUBUS**, Vice-président

Madame **Laetitia ELIE**, Vice-présidente

Madame **Virginie LEGER**, Secrétaire

Monsieur **Olivier VATEL**, Trésorier

Monsieur **Laurent MIREY**, Directeur de musique.

Madame **Virginie LEGER**, Directrice adjointe de musique.

Messieurs Pascal VERBEKE Vice-Président de la CCPV et vice-président du département de l'OISE et Frédéric DOUCHET, Maire ont remercié et félicité l'ensemble du bureau pour cette belle initiative de faire renaître une formation de musique à GRANDVILLIERS.



GAC Football



Le GAC Football organise :

Le vendredi 8 novembre 2024 un loto à partir de 17h30 avec 2 000€ de bons d'achats.

Le samedi 30 novembre 2024 un repas dansant à la Salle des fêtes de Grandvilliers.

Pour tous renseignements rendez-vous sur le site Facebook du GAC-Football.

Gym Volontaire Grandvilloise



Voici le planning des cours de l'Association.

N'hésitez pas à venir essayer aux créneaux horaires indiqués.

Planning 2024-2025
(Révision des cours 10/09/24)

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI
10H - 11H Fitness techniques d'entretien Salle des fêtes	10H - 11H Gym d'Entretien Salle des fêtes	10H30 - 11H30 Gym Douce Cognitive Espace socio-culturel	10H - 11H Gym d'Entretien Salle des fêtes	10H30 - 11H30 Gym Douce Cognitive Espace socio-culturel
17H30 - 18H30 Gym Enfants 3 - 6 ans Espace socio-culturel	17H - 18H Danse Latine Gym Enfants 7 - 11 ans Salle des fêtes	17H30 - 18H30 Gym Enfants 3 - 6 ans Espace socio-culturel	17H - 18H Danse Latine Gym Enfants 7 - 11 ans Salle des fêtes	17H30 - 18H30 Gym Enfants 3 - 6 ans Espace socio-culturel
18H - 19H YOGA Espace socio-culturel	18H30 - 19H30 Danse Latine Ados-Adultes Salle des fêtes	18H - 19H YOGA Espace socio-culturel	18H30 - 19H30 Danse Latine Ados-Adultes Salle des fêtes	18H - 19H YOGA Espace socio-culturel
18H45 - 19H45 PILATES Espace socio-culturel	18H30 - 19H30 Danse Latine Ados-Adultes Salle des fêtes	18H45 - 19H45 PILATES Espace socio-culturel	18H30 - 19H30 Danse Latine Ados-Adultes Salle des fêtes	18H45 - 19H45 PILATES Espace socio-culturel
			18H30 - 19H30 BOL TIBETAIN Espace socio-culturel	18H30 - 19H30 BOL TIBETAIN Espace socio-culturel
			19H - 20H Renforcement Musculaire & Stretching Espace socio-culturel	19H - 20H Renforcement Musculaire & Stretching Espace socio-culturel

Renseignements : 06 79 83 38 01 / ggrandvilloise@orange.fr

Objectif Photo Grandvilliers

Nos objectifs sont de faciliter les rencontres et les partages d'expérience, d'initier les adhérents débutants aux techniques de prises de vues.

Partages d'expériences sur la pratique de l'image numérique, exposés de techniques photographiques, critiques photographiques, présentation de photographes célèbres, sorties photographiques & prises de vue en studio, participation à des concours photographiques, organisation de concours photographique annuel.

Venez partager vos expériences photographiques avec d'autres passionnés, montrer vos réalisations et en débattre avec les autres membres, bénéficier d'une aide technique du matériel à la prise de vue, des logiciels de retouches d'images, participer à des expositions.

Ateliers et réunions dans le local situé au sein de l'espace socio-culturel - 78 rue du Général Leclerc à Grandvilliers tous les 1^{er} et 3^{ème} vendredi de chaque mois à 18h30.

Site internet : objectifphotograndvilliers.jimdofree.com

Blog : objectif-photo-grandvilliers.over-blog.com

Facebook : [Objectifphotosgrandvilliers](https://www.facebook.com/Objectifphotosgrandvilliers)

Contact : objectifphotograndvilliers@gmail.com



Les nouveautés sont nombreuses cette année : des nouveaux cours à la carte, cours de YOGA et cours de BOL TIBÉTAINE (les 3^{ème} jeudis de chaque mois), un cours de PILATES, des cours de DANSE LATINE pour enfants et Adultes-Ado, du RENFORCEMENT MUSCULAIRE et du STRETCHING, et de la GYM DOUCE ...



À noter aussi **Nouveauté** => changement de professeur pour le cours de « DANSE LATINE Adultes-Ado » : souhaitons la bienvenue à Élise !

Les cours se dérouleront toujours aux mêmes endroits : soit à la salle des fêtes, soit à l'espace socio-culturel (78 rue du Général Leclerc).

On espère vous retrouver ou vous accueillir nombreux au sein de notre Association à Grandvilliers. À très bientôt !



Comité Miss Canton Grandvilliers

Présidente : Mme Elisabeth DELANDE - Port : 06.47.39.98.75

Vice-Présidente : Mlle Justine EVRARD - Port : 06.45.04.43.91

Secrétaire : Mme Emeline FERNANDEZ - Port : 06.08.64.24.35

Trésorière : Mme Charlotte DELARCHE - Port : 06.84.93.48.44

MissCantonGrandvilliers@gmail.com

Nous remercions **la Municipalité, M. Bruno SINET et le Comité des Fêtes de Grandvilliers** pour leur accueil lors de la fête patronale 2024 à laquelle nous avons participé avec grand plaisir le samedi et le dimanche.
Nous tenons à remercier toutes les personnes qui nous ont aidés à confectionner notre char mais également, Gilbert, notre chauffeur, qui nous héberge chaque année pendant plus d'une semaine.



Notre char : Notre Dame de Paris



Agathe FLEUTRY (de Lavacquerie), Miss Canton Grandvilliers 2024
Léa DELARCHE (de Grandvilliers), 1^{ère} Dauphine Miss Canton Grandvilliers 2024
Emma COMPAGNON (de Monceaux-L'Abbaye), 2^{ème} Dauphine Miss Canton Grandvilliers 2024.

Les inscriptions des candidates pour notre édition 2025 vont bientôt commencer.
Vous pouvez contacter par téléphone notre présidente.

Qui sera notre prochaine Ambassadrice du Canton de Grandvilliers ?

Soyez candidate à notre 8^{ème} élection !

Nos principaux critères : Être âgée de 18 à 24 ans, Être célibataire et sans enfant, Faire 1m65 minimum et Être domiciliée dans le canton.

Tatouage et Piercing soumis à l'acceptation du Comité.

Miss Canton Grandvilliers 2025, c'est peut-être VOUS !

Suivez notre actualité sur notre page **FACEBOOK** : Comité Miss Canton Grandvilliers

Société Historique



Comité des Fêtes



Club de Handball



Arthur's Day Festival



GAC Football



Judo Club
et Club Âge D'or



Comité Miss Canton



Miss Grandvilliers 2024



Rosalie des Élus



Country Dance



PVCN



Club de Badminton

